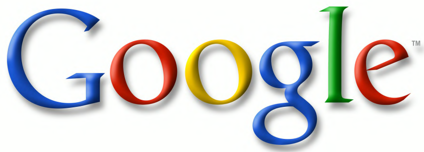
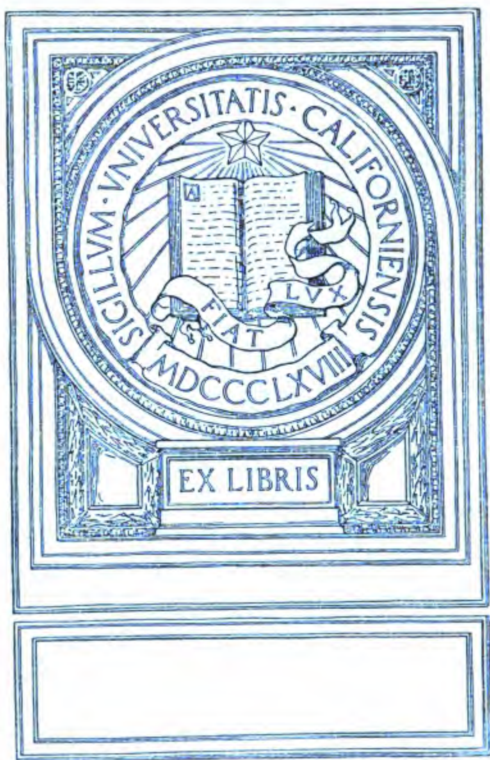





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

V. MICHEL

LE CHASSEUR MÉRIDIONAL

CHASSES EN PROVENCE





MARSEILLE

· LIBRAIRIE · MARSEILLAISE ·

34, RUE PARADIS, 34

LE

CHASSEUR MÉRIDIONAL

I

LE CHASSEUR MÉRIDIONAL

TRAITÉ

DES DIVERSES CHASSES A TIR PRATIQUÉES DANS LE MIDI DE LA FRANCE

SUIVI D'UN RÉSUMÉ DE LÉGISLATION ET DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX RÉGLEMENTAIRES

PAR

VICTOR MICHEL

Tout méridional est né chasseur.



MARSEILLE

A LA LIBRAIRIE MARSEILLAISE

34, RUE PARADIS, 34

1893

AVANT-PROPOS

Ecrire sur la chasse après les Blaze, les Deyeux, les d'Houdetot et tant d'autres professeurs en l'art cynégètique pourrait paraître téméraire, si le sujet n'était inépuisable et si les traités des maîtres étaient à l'usage des petits chasseurs du Midi.

Il ne faut pas oublier, en effet, que dans notre région on ne trouve pas, comme dans le nord et dans le centre de la France, ces grandes propriétés abondamment pourvues, à grands frais, de gibiers de toutes sortes, qui

pullulent sous l'œil vigilant des gardes et qui offrent une capture facile au chasseur privilégié, propriétaire ou actionnaire. On y tue ce que l'on veut, parce qu'on y tue ce que l'on y a mis.

Dans notre Midi si morcellé et si bien cultivé, nous chassons comme nous le pouvons et non comme nous le voudrions ; c'est le fonds communal, la campagne d'un ami, un petit bois loué, le plus souvent la plaine banale qui constituent le terrain d'une chasse ordinairement pénible et toujours peu abondante.

Nous ne parlerons donc pas, dans ces notes de la chasse au cerf, au sanglier, au chevreuil, à l'ours, au chamois, au coq de bruyère, au faisan, etc.... toutes chasses interdites au chasseur méridional et sur lesquelles s'étendent longuement la plupart des auteurs cynégétiques.

La grande majorité des chasseurs du Midi s'estime heureuse d'éviter la bredouille en rapportant au logis, selon la saison, soit un lièvre ou un lapin, soit un couple de cailles ou de perdreaux, soit même une brochette de petits pieds.

Mon but est de résumer les observations et les règles, résultat de l'expérience, surtout au point de vue de notre région. Les vétérans de la phalange de Saint-Hubert diront si mes observations sont justes, et les débutants,

pleins d'ardeur et de jeunesse, pourront y compléter leur éducation cynégétique en puisant çà et là quelques utiles conseils.

Ne l'oublions pas en effet, un traité de chasse ne peut servir qu'à instruire et perfectionner un chasseur, possédant déjà une certaine pratique ; mais, celui qui n'a jamais chassé n'apprendra jamais dans un livre à devenir bon chasseur, de même qu'on n'apprendra jamais dans un manuel d'escrime à bien tirer l'épée.

En matière de chasse, comme dans les différents arts et métiers, la théorie et la pratique se prêtent un mutuel secours.

I

Le Chasseur

..... Ne soyez point chasseur
Ainsi qu'on est un maçon, un brasseur.
Des prés, des bois aspirez l'ambroisie,
Récréez-vous à votre fantaisie.
Ne tuez pas l'esprit dessous le corps
. . . .
Ne faites pas du plaisir une peine.
DEYEUX.

La chasse est la recherche, la poursuite et la capture du gibier ; elle constitue un sport des plus attrayants qui consacre à la fatigue corporelle toute l'activité humaine et procure à l'esprit un repos certain et une heureuse diversion.

Quand on a bien couru la plaine ou les bois, on mange bien, on dort mieux encore. Cette vie en plein air, cet exercice supérieur à tous fortifient les tempéraments affaiblis et entretiennent la santé des tempéraments robustes.

Buffon, cet illustre naturaliste, a peint en traits saisissants l'utilité de la chasse :

« La chasse est le seul amusement qui fasse diversion entière aux affaires, le seul délassement sans mollesse, le seul qui donne un plaisir vif sans langueur, sans mélange et sans satiété. Que peuvent faire de mieux les hommes qui par état sont sans cesse fatigués des autres hommes ! toujours environnés, obsédés et gênés !... Quelle solitude plus variée, plus animée que celle de la chasse ? Quel exercice plus sain pour le corps ? Quel repos plus agréable pour l'esprit ?... L'homme n'est pas fait pour s'occuper sans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuses ; mener une vie sédentaire et faire de son cabinet le centre de son existence, c'est un état peu naturel... Nos vrais plaisirs consistent dans le libre exercice de nous-mêmes, nos vrais biens sont les campagnes, les plaines, les forêts dont nous avons une jouissance utile, inépuisable. Aussi, le goût de la chasse, de la pêche, de l'agriculture est un goût inné chez les hommes. La nature n'est jamais morte pour le chasseur et toutes les saisons lui paient un tribut de plaisirs. »

S'il est vrai qu'on nait chasseur et qu'on devient bon tireur, personne ne contestera que le méridional ne soit chasseur dans l'âme, chasseur de naissance. Point n'est besoin de développer cette vérité dont l'évidence éclate lumineuse comme le soleil du Midi.

Les qualités essentielles d'un bon chasseur ont toujours été :

Le sang froid,

Une santé robuste,

La précision et la justesse dans le coup d'œil,

Et enfin de bons jarrets à l'épreuve de la marche.

Si vous manquez de quelqu'une de ces qualités, vous ne serez jamais qu'un chasseur médiocre.

Celui qui se livre à l'exercice de la chasse doit connaître les mœurs du gibier, les époques favorables pour le chasser et posséder une certaine finesse, l'esprit de calcul et de ruse pour surprendre le gibier et le tirer dans de bonnes conditions. Le chasseur doit être un naturaliste doublé d'un stratégiste.

Résumons, en quelques lignes, les principes en matière de chasse.

En premier lieu, tous les animaux autres que le gibier de marais doivent être attaqués à bon vent, c'est-à-dire que le chasseur doit marcher contre le vent et, comme disent les marins *vent debout*. Les oiseaux d'eau, nageant ou volant, doivent au contraire être attaqués à mauvais vent, c'est-à-dire *vent arrière*.

En second lieu, quand la rosée est forte le matin, fuyez les endroits verts et touffus, le

gibier n'est pas là mais plutôt dans les chaumes, les guérêts, les endroits pierreux, sur les lisières des bois.

Quand le soleil est monté à l'horizon, cherchez le gibier dans les taillis, les vignes, les luzernes, les sainfoins : les levrauts sont au milieu, les lièvres sur les bords. Il ne faut jamais se rebuter de battre et de rebattre, surtout les terrains couverts de broussailles, de taillis et de fourrés.

Lorsque le mistral souffle avec violence, allez chasser sous bois, mais souvenez-vous du proverbe : *le vent n'est ni chasseur, ni pêcheur.*

Vers le milieu de l'après-midi, parcourez les chaumes, les revers des côteaux au bord des terres, vous rencontrerez les perdrix au gagnage ou se couvrant de la terre qu'elles grattent, tandis que les cailles et les râles de genêts sont blottis dans les luzernes et les sainfoins ou le long des fossés.

Si vous chassez la bécasse, n'oubliez pas que le matin et le soir, au crépuscule, elle hante les endroits bas et humides, les bords des sources et des ruisseaux ; pendant le jour, les broussailles, les taillis et les bois jonchés de feuilles et de terreau.

Au marais, la bécassine n'est jamais dans les eaux profondes, mais partout où le terrain est humide et les joncs espacés, là vous trou-

verez aussi le râle d'eau, le bécasseau, la marouette, puis dans les endroits fourrés où l'eau forme des mares, la poule d'eau, la macreuse, le canard, la sarcelle.

Nous complèterons ces indications générales en passant en revue, dans le cours de cet ouvrage, les principaux gibiers de notre Midi et en indiquant leurs mœurs et la manière de les chasser.

Cette digression terminée, revenons au chasseur et occupons nous de son costume. Cette question a bien son importance.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un costume de chasse selon les gravures des tailleurs.

Habillez-vous confortablement selon la saison.

Il faut préférer les vêtements de couleur feuille morte ou foncée, car le chasseur ne saurait prendre trop de précautions pour dissimuler sa présence au gibier.

L'habillement sera donc d'une teinte peu voyante, plutôt ample qu'étroit, s'adaptant bien au corps, approprié au temps et aux variations atmosphériques. La moindre gêne dans le vêtement nuierait à la justesse de votre tir, engendrerait la fatigue et troublerait vos facultés physiques et morales. Les mouvements du chasseur doivent jouir de la plus grande liberté, depuis les pieds jusqu'à la tête.

L'été, la blouse ou le veston de coutil, l'hiver, le veston de velours à côtes, sont commodes et

confortables. Portez la chemise de flanelle, légère en été, épaisse en hiver.

La pèlerine de caoutchouc, roulée dans le carnier, rendra service, si l'on est surpris par la pluie et préservera de la pleurésie ou de la fluxion de poitrine.

La coiffure devra être légère. Durant l'été, le chapeau de paille est indispensable dans le midi, faites y adapter des cordons pour les jours de mistral ; vous le remplacerez, en automne, par un feutre souple et, l'hiver, par une chaude casquette avec couvre-oreilles.

La chaussure devra permettre d'accomplir une longue marche sans avoir le pied écorché ou endolori. La botte soit en cuir, soit en caoutchouc convient pour le marais et les terrains humides, mais, pour la chasse en plaine et au bois, ayez des brodequins aisés à lacets avec talons larges et peu élevés. Joignez-y des guêtres ou des molletières qui protègeront le pantalon et vous feront mieux marcher.

Dans la partie montagneuse du Gard, les chasseurs au chien d'arrêt se chaussent d'espadrilles, par les temps chauds d'août et de septembre. Cette chaussure en toile forte et à semelle de chanvre tressé, permet d'aborder sans bruit les compagnies de perdrix rouges et de les tirer à bonne portée.

II

L'Arme

Le bon outil fait le
bon ouvrier.

Je n'ai point l'intention de faire ici un traité d'armurerie ni de m'étendre sur les divers systèmes de fusils de chasse et leur fabrication. Chaque année, les magasins et manufactures d'armes de Paris et de St-Etienne nous inondent, à période fixe, de brochures, journaux et catalogues où l'on trouve, en même temps qu'une prodigieuse réclame, de longues et ingénieuses dissertations sur les différents systèmes de fusils, leur mécanisme, sur les avantages de telle poudre ou de tel plomb de chasse, etc.... etc..... Je serai bref et complet en vous disant seulement : ayez un fusil approprié à votre conformation physique, un fusil tombant en joue aussitôt épaulé ; car, avec une arme de chasse, il ne faut pas être obligé de tâtonner ni de chercher le but. Il faut qu'en pointant un objet quelconque, le

bout du canon se trouve naturellement bien dirigé, d'emblée : c'est ainsi qu'on possède une bonne arme, *un fusil qui tue.*

Consultez-donc, en choisissant un fusil, la longueur de vos bras et de votre cou.

Je vous conseille un calibre 16, à bande pleine et relevée, ce qui évite de tirer bas et permet d'atteindre facilement le gibier en plein corps. La crosse devra être demi-droite et la plaque de couche un peu creuse afin de bien emboiter l'épaule.

Quand vous serez fixé sur le choix de l'arme, il importe d'en connaître la portée et de savoir la charge qui lui convient.

Pour essayer votre fusil, gardez-vous de viser tranquillement une cible, comme pour le tir à la carabine ; non, tel n'est pas le tir de chasse. Au contraire, marchez, pirouettez, regardez à droite, à gauche, en l'air, à terre ; puis, visant soudain un objet quelconque, épaulez rapidement et tirez. Le coup ainsi jeté, comme à la chasse, doit être bon si l'arme est à votre convenance ; sinon, prenez une autre fusil dont la couche vous conviendra mieux et recommencez l'expérience.

Un chasseur doit connaître le tempérament de son arme, car tous les fusils ne s'accommodent pas de la même charge.

Il faut essayer à diverses distances des charges variées comme poudre et comme

plomb, noter les modifications que vous apporterez dans le chargement et les résultats qui en découlent ; il vous importe de savoir qu'à telle distance vous atteindrez juste à la hauteur du point visé.

Vous arriverez ainsi à déterminer sûrement les doses de poudre et de plomb qui conviennent à votre arme. Je propose pour les cartouches d'un fusil calibre 16 la charge de trois à quatre grammes de poudre, suivant la température avec 30 ou 40 grammes de plomb. L'été, employez la poudre ordinaire n° 2 ou 3 ; l'hiver, la poudre forte n° 2. On admet généralement que le poids de la poudre doit être du dixième du poids du plomb, mais ce n'est qu'à force d'essais et d'études que vous finirez par connaître la charge qui convient véritablement à votre fusil.

Pour confectionner vos cartouches, servez-vous de douilles de bonne qualité, afin d'éviter les ratés et le déchirement du carton lors de l'explosion, ce qui produit une déperdition de gaz. Mettez sur la poudre un carton lustré, si vous employez la bourre grasse, bourrez sans frapper, afin de ne pas écraser les grains de poudre. Plus la bourre sera épaisse, plus le coup sera serré et portera mieux ; donc, pour avoir un coup de fusil large, éparpillé, mettez sur la poudre une simple bourre en feutre mince.

Après avoir versé le plomb, tassez légèrement par quelques secousses et sertissez.

En passant en revue les différents gibiers de notre région, nous indiquerons la charge généralement employée pour chacun d'eux.

Une recommandation importante : ne vous servez de vos cartouches de l'année précédente qu'après les avoir exposées pendant quelques heures au soleil.

III

Principes de tir

> La leçon se réduit à ceci : bien épauler, viser, tirer sans se presser.
>
> E. BLAZE.

On l'a dit et redit bien des fois, l'adresse à la chasse n'est qu'une simple question de sang-froid.

Le tir de chasse diffère essentiellement du tir au pistolet et à la carabine. Vous pouvez être un maître au tir à la cible et une mazette au tir du gibier.

C'est qu'à la chasse, l'émotion vous saisit et augmente en proportion de la rareté du gibier, de sa grosseur, de son départ bruyant ou imprévu. A peine, le perdreau s'élève-t-il de terre que le coup du débutant part dans sa direction mais ne l'atteint pas ; le lièvre n'est point encore hors de portée que les deux canons du fusil sont vides et le lièvre continue sa course.

Le jeune chasseur tire précipitamment, sans viser. Or, *tirer sans viser* c'est, comme le dit un proverbe espagnol, *parler sans penser*. Du calme, du sang-froid, ne vous pressez pas : celui-là seul qui se possède tire bien et devient excellent tireur.

D'abord, soyez solidement campé sur vos jambes, on tue rarement si l'on est placé sur la pointe des pieds, le corps en avant. Si vous tirez à genoux, que le genou droit repose toujours à terre.

Fixez vos deux yeux sur la pièce, fermez ensuite l'œil gauche et pressez la détente au moment où le bout du canon est dans la direction du gibier. Pour le tir au vol, il n'est pas nécessaire de fermer l'œil gauche.

En mettant en joue, allongez le bras gauche et ne cachez pas le point de mire avec vos doigts.

En ajustant, n'oubliez pas de tenir le coude droit un peu élevé à la hauteur de l'oreille, afin de donner à l'arme un solide point d'appui contre l'épaule et de neutraliser ainsi le recul.

Au moment de presser la détente ne tâtonnez pas, ne marquez pas de temps d'arrêt : presque toujours le coup obéissant au regard est juste, mais si vous visez et si vous recommencez, hésitant et incertain, votre main risque fort d'être trahie par votre irrésolution.

Souvenez-vous bien que viser longtemps c'est compromettre son tir et non l'assurer.

Le tir de précision exige l'accord parfait de quatre points correspondants, savoir : l'œil, le tonnerre, le guidon et le gibier.

Epaulez vite, mais au moment de faire feu ; lorsque vous tenez le gibier à l'œil et que le guidon le couvre, pressez la détente sans secousse, sans brusquerie.

Lorsque le gibier est en mouvement, il importe de faire feu en conduisant, c'est-à-dire que le bout du fusil doit suivre la pièce visée en la devançant, plus ou moins selon la distance, de façon que la charge et la pièce visée se rencontrent simultanément. Car, si l'on arrête le mouvement du fusil en pressant la détente, la charge arrive trop tard et passe derrière.

On doit donc viser non pas la pièce de gibier elle-même, mais la place présumée ou sera la pièce lorsque le plomb atteindra ce même point.

Plus la vitesse du gibier sera grande, plus on devra viser devant lui.

Plus le gibier se trouvera éloigné et plus aussi, la charge ayant un long espace à franchir, il sera nécessaire de viser plus en avant.

En résumé, à quinze ou vingt mètres de distance visez en plein sur la pièce en la découvrant légèrement ; passée cette distance,

tirez toujours au dessus et en avant et n'oubliez pas qu'un fusil porte d'autant plus bas que la charge est plus forte.

Viser et tirer en avant constituent la règle fondamentale du tir de chasse.

On tire généralement le lièvre et le lapin à la distance de 25 à 35 mètres, le gibier à plumes à celle de 25 à 45 mètres, c'est la bonne portée pour des canons cylindriques. Mais si vous possédez une arme à canon gauche *choke*, vous pourrez tirer le second coup à une distance plus grande d'un tiers environ et atteindre avec succès le gibier qui file sous votre premier coup de feu.

La façon de tirer une pièce de gibier est subordonnée à son allure au départ, à sa position vis-à-vis du chasseur, mais, d'une manière générale, il est bon d'observer les principes suivantes :

1° *Si le gibier file en ligne droite devant vous*, visez la tête de l'oiseau ou les oreilles du lièvre jusqu'à la distance de 35 mètres environ ; c'est là le coup le plus facile pour le tir ;

2° *Si le gibier vient sur vous*, visez un peu en avant à la hauteur du bec ou des pattes de devant ;

3° *Si le gibier file à votre droite ou à votre gauche*, visez en avant et au dessus de la tête, plus ou moins, suivant sa vitesse et

la distance à laquelle vous êtes ; c'est là le coup oblique celui où le gibier est le plus vulnérable ;

4° *Si l'oiseau passe au dessus de votre tête*, penchez-vous en arrière et visez un peu en avant du bec, c'est là le *coup du roi* ou mieux le coup droit ;

5° Si l'oiseau part du sommet d'une montagne et plonge vers le bas, en volant à droite ou à gauche, visez en avant et en dessous ; s'il file devant vous, visez aux pattes ;

En parlant de chaque espèce de gibier nous dirons la manière spéciale de le tirer, mais d'ores et déjà, soyez certain que vous manquerez rarement en visant à la tête le gibier en mouvement.

IV

Le Chien

Vos un bon chin?
Pren lou dé raço.
(Dicton provençal.)

S'il est une vérité incontestable c'est que le *bon chien fait le bon chasseur;* donc, le choix de cet utile auxiliaire est d'une grande importance.

Dresser un chien est un travail difficile : pour l'entreprendre et le mener à bonne fin, il faut être doué d'une patience exemplaire et en même temps bon chasseur et habile tireur, aussi, nous conseillerons toujours de se procurer un chien tout dressé et, s'il est bon, d'être coulant sur le prix.

Les principales races de chien courant employées dans le Midi sont : le briquet du pays, le charnigue produit du griffon et du lévrier, le basset aux jambes torses, le griffon de Vendée,ce dernier est excellent pour le lièvre ; il le poursuit avec beaucoup d'ardeur et l'oblige à ruser moins souvent. Les chasseurs méridio-

naux préfèrent sous le nom de briquets du pays des chiens sans race bien déterminée mais qui rendent encore de bons services pour le lièvre et le lapin.

Les bassets aux jambes torses suivent la piste lentement mais ils ne perdent jamais *le pied* du gibier.

Le chien courant, par instinct, chasse pour son propre compte : il force tout ce qu'il poursuit, il est ordinairement peu docile et doit toujours être accompagné ou encouragé de la voix.

Les signes et qualités caractéristiques d'un bon chien courant sont les suivants : forte protubérance sur la tête, naseaux bien fendus et ouverts, belle coiffure.

Intelligent et obéissant il doit revenir vite à la voix du maître. Il doit quêter le nez près de terre, être collé à la piste du gibier, c'est-à-dire la poursuivre bien droit et s'arrêter lorsqu'il ne la tient plus, pour chercher à droite ou à gauche ou reculer du côté où elle va.

Il doit avoir le nez fin, c'est-à-dire ne pas passer les traces un peu froides et mettre bien le nez à terre dans les chemins qui sont les endroits les plus ordinaires des défauts.

Il ne doit pas être bavard, c'est-à-dire crier où la piste n'est pas, mais ne donner de la voix que sur le vrai pied, et à intervalles égaux quand il poursuit.

Dans un défaut, il doit quêter et revenir sur ses pas en tournant circulairement le plus près possible du point où est le défaut, afin de retrouver la piste.

Il ne doit pas chasser à contre-pied, c'est-à-dire retourner en criant sur la voie déjà suivie, à moins que le gibier ne la double et n'ait reculé sur ses pas ;

Il ne doit pas rester au bout de la piste, le nez en l'air à regarder les autres ; mais, au contraire, il doit travailler de suite, le nez à terre, pour relever le défaut.

Un bon chien courant doit rester toujours sur la trace du gibier, sans la lâcher et toujours chercher à la reprendre quand il l'a perdue. Si un autre chien de la meute relève le défaut sûrement, il doit se joindre aussitôt à lui.

Il doit enfin chasser longtemps sans se lasser.

Une meute de chiens courants doit être formée de chiens de même taille et surtout de même pied. L'ensemble, la gorge, la vitesse, la sagesse sont les qualités nécessaires d'une bonne meute. Tout dépend de la valeur individuelle de chaque chien qui la compose.

L'éducation et l'habileté du chasseur peuvent perfectionner un jeune chien courant, mais elles ne peuvent suppléer aux qualités naturelles, c'est-à-dire à l'instinct de suivre avec intelligence un lièvre ou un lapin par le pied, en collant son nez là où il a passé, et cet ins-

tinct il l'aura sûrement quand il sera de bonne race.

Si vous voulez avoir de bons chiens courants pour le lièvre comme pour le lapin, il faut de temps en temps leur donner la curée c'est-à-dire leur faire manger les boyaux de l'animal avec du pain trempé dans son sang ; il est bon également de leur faire sentir et lêcher le gibier qu'on vient de tuer.

Le chien d'arrêt chasse pour son maître, c'est le produit de l'art et de l'éducation: il est surtout bon pour la plume. Braque, épagneul, griffon, voilà les trois races de chien d'arrêt qu'on emploie généralement chez nous.

Les principales qualités que doit posséder un bon chien d'arrêt sont d'abord le nez, ensuite la docilité et le rapport.

On apprend au jeune chien d'arrêt, aussitôt après le sevrage :

— A venir à l'appel de son nom auprès de son maître.

— A partir en avant au commandement et à s'asseoir lorsqu'on lui dit : *assis* !

— A ne jamais courir après les poules, pigeons, chats et autres animaux domestiques,

— A s'écraser à terre et à se relever au commandement oral et même au simple geste de la main,

— A marcher derrière, en lui disant : *derrière* et même au seul signe du bras,

— A toujours quêter sous le vent, non loin de son maître, et à ne pas courir sur le coup de feu d'un autre chasseur.

— A avoir une quête croisée c'est-à-dire à aller tantôt à droite, tantôt à gauche sur un signe de la main,

— A accourir auprès du maître aussitôt le commandement : *ici !*

— A rapporter sur terre et à l'eau au commandement de : *cherche ! apporte !*

Le bon chien d'arrêt doit marcher lentement et ramper comme un serpent, quand il suit les perdreaux, il doit au contraire mener la caille vivement ainsi que la bécasse. Devant le lièvre ou le lapin au gîte, il doit pointer raide comme un pieu, c'est-à-dire tomber franchement en arrêt.

Il s'écrase au coup de fusil et au départ du gibier sans jamais courir sur la pièce et ne se relève qu'au commandement : *cherche ! apporte !* à la différence du chien courant, un bon chien d'arrêt ne doit jamais aboyer *au lancer.*

Souvenez-vous enfin que vous ne ferez un bon chien qu'à force de lui tuer du gibier. Votre chien vous servira d'autant mieux que vous l'aurez accoutumé à vous, par vos caresses, vos soins journaliers et vos justes corrections, car il faut qu'un chien aime son maître et le craigne à la fois.

V

Le Lièvre

(*La Lèbro*)

> Lièvre est une moult bonne petite bête, et moult y a de plaisance en sa chasse plus qu'en beste du monde.
>
> Gaston Phébus.

Nous avons dans le Midi trois espèces de lièvres bien distinctes, savoir : d'abord le *lièvre de pays* ou lièvre de montagne ; ensuite, le *lièvre de passage* qui descend dans notre région lorsque la Lozère et les Cévennes sont couvertes de neige ; enfin, le *lièvre de Camargue.*

Le lièvre de pays, que l'on trouve sur les collines et les plateaux du Gard et de Vaucluse, pèse généralement sept ou huit livres : il a la tête petite et fine, l'extrémité des oreilles plus noire que celle des autres espèces, il est plutôt gris-blond que fauve, sa chair est délicate, parfumée et bien supérieure à celle du lièvre de passage et surtout du lièvre de Camargue.

Ces deux dernières espèces ont, il est vrai,

beaucoup plus d'apparence et pèsent jusqu'à dix ou douze livres : la tête est grosse, le poil est rude et fauve, ils remplissent mieux le carnier, mais c'est tout.

Le lièvre est un gibier assez commun dans les parties boisées de nos départements méridionaux ; il excite toujours la convoitise du chasseur qui est heureux de pouvoir dire : j'ai tué un lièvre. C'est la grande chasse du Midi !

Si vous le chassez au chien d'arrêt dans la plaine ou dans les garrigues, ayez un chien fort sage, ne partez que lorsque le vent du nord souffle légèrement, marchez à bon vent et lentement, allez et venez, retournez parfois sur vos pas, guidez votre chien et faîtes le quêter en tous sens.

A l'ouverture, le lièvre se gîte au frais dans les couverts, jeunes taillis, luzernes, betteraves et buissons fourrés.

S'il a plu ou s'il va pleuvoir, cherchez-le sur un terrain découvert, dans les carrières, les tas de pierres, dans les ronces, les chaumes et dans les champs labourés, à l'abri du vent.

Il tient mieux lorsque la lune est nouvelle.

Ce n'est qu'à force de patience et de va-et-vient que vous ferez débouler le lièvre devant vous, si toutefois votre chien ne l'arrête pas.

Mais, la véritable chasse au lièvre c'est la chasse aux chiens courants du 15 septembre au 20 novembre, avant les gelées et lorsque

la terre a été humectée par les premières pluies d'automne. C'est alors pour le lièvre, l'époque dangereuse et fatale.

La chasse au chien courant pleine d'émotions, palpitante d'intérêt est aussi celle qui souffre le moins la médiocrité ; le chien y occupe le premier rang, le chasseur le second : c'est dire que les chiens doivent être supérieurs.

Pour avoir une bonne meute, il ne faut lui faire chasser ni le renard, ni le lapin, mais le lièvre seul.

Les vents du sud-est et du nord-est sont les plus favorables : si l'air est agité par un vent doux, humide et tempéré, *l'odorat des chiens* reçoit facilement le sentiment du gibier qu'ils poursuivent ; si, au contraire, l'air est agité par un vent violent, trop chaud ou trop froid, la légère odeur de l'animal s'évanouit, de façon qu'il n'arrive rien à l'odorat du chien.

Le lièvre est, de tous les gibiers que nous chassons dans le Midi, le plus rusé, le plus ingénieux, le plus agile : il cherche toujours à dépister les chiens ; il profite de tout ce qu'il rencontre, le moindre accident de terrain, un éboulement de la veille, un arbre abattu, un ruisseau, tout devient stratagème pour lui.

Dufouilloux rapporte dans son *Traité de Vénérie* les principales ruses du lièvre de la manière suivante :

« J'ai vu un lièvre si malicieux, que, depuis

« qu'il oyoit la trompe, il se levoit du giste, « et, eût-il été à un quart de lieu de là, il s'en « alloit nager en un étang, se relaissant au « milieu d'icelui sur des joncs sans être au- « cunement chassé des chiens.

« J'ai vu courir un lièvre deux heures devant « les chiens, qui, après avoir couru, venoit « pousser un autre et se mettre en son giste.

« J'en ai vu d'autres qui nageoient deux ou « trois étangs, dont le moindre avoit quatre- « vingts pas de large.

« J'en ai vu d'autres qui, après avoir été « bien courus l'espace de deux heures, en- « troient par dessous la porte d'un tect à brebis « et se relaissoient parmi le bétail.

« J'en ai vu, quand les chiens les couroient, « qui s'alloient mettre parmi un troupeau de « brebis qui paissoit par les champs, ne les « voulant abandonner, ni laisser.

« J'en ai vu d'autres qui alloient par un « côté de haie et retournoient par l'autre, en « sorte qu'il n'y avoit que l'épaisseur de la « haie entre les chiens et le lièvre.

« J'en ai vu d'autres qui, quand ils avoient « couru une demi-heure, s'en alloient monter « sur une vieille muraille de six pieds de haut « et s'alloient relaisser en un pertuis de « chauffant couvert de lierre.

« J'en ai vu d'autres qui nageoient une ri- « vière qui pouvoit avoir huit pas de large, et la

« passoient et repassoient la longueur de deux « cents pas, plus de vingt fois devant moi. »

Les ruses employées par le lièvre sont innombrables et varient suivant la saison, le terrain, l'espèce des chiens qui le chassent ; on ne saurait les décrire toutes, mais on peut les résumer ainsi : dès qu'il est lançé, l'animal court d'abord rapidement, s'arrête ensuite pour écouter les chiens, fait des crochets à droite et à gauche, revient sur ses pas et retourne au lancer.

Si le lièvre a la vue courte, il est, au contraire, doué d'une finesse d'ouïe extrême, ses oreilles longues, effilées et mobiles le servent admirablement.

Pour chasser au chien courant, il faut d'abord avoir une parfaite connaissance topographique de la localité, ensuite être en nombre suffisant pour se poster aux issues des bois, aux carrefours des chemins, aux clairières où aboutissent les sentiers.

Quand on chasse habituellement dans un bois, on connait exactement les passages préférés du lièvre.

A peine l'aube commence-t-elle à blanchir l'horizon, faites quêter les chiens sur la lisière des bois, les bords des terres, les sentiers afin qu'ils prennent les voies encore récentes. Chaque chasseur doit aussitôt occuper sans bruit le poste qui lui est désigné et y demeurer immobile et aux aguets.

Un seul chasseur suit les chiens et les appuie de sa voix, quand ils ont trouvé la passée fraîche de la nuit. Lorsque le lièvre déboule ou se lève devant eux la voix des chiens éclate alors saccadée, sonore, expressive : c'est le lancer. Au bruit de cette musique émouvante, les chasseurs postés doivent alors se tenir prêts à tirer et regarder de tous côtés en silence. Si le lièvre n'est pas tué immédiatement au départ, il fait une randonnée plus ou moins longue, il suit les chemins et sentiers fréquentés ; quand il croit avoir mis les chiens en défaut il s'arrête et dresse ses oreilles ; si les voix stridentes de la meute retentissent de son côté, il part de nouveau comme un trait et emploie ruses sur ruses et retourne ensuite au lieu d'où les chiens l'ont débusqué.

Parfois il arrive que le lièvre ayant de l'avance sur les chiens *se rase* c'est-à-dire se couche étendu sur le sol et ceux-ci emportés par leur ardeur le dépassent et perdent sa trace. Le chasseur qui les appuie doit alors s'efforcer de leur faire retrouver la voie.

Le lièvre offre au tireur une grande surface ; il file droit, sans faire des crochets comme le lapin, aussi est-il facile de l'atteindre.

Le lièvre nage très bien et ne craint pas, pour dépister les chiens de se jeter à l'eau, même l'hiver.

Il est d'usage, lorsqu'on chasse au bois avec

des chiens courants de ne pas faire feu sur d'autre gibier que l'animal de meute, afin de ne pas déranger les chiens.

N'oubliez pas que le lièvre a les pattes de devant bien plus courtes que celles de derrière et, par suite, aime mieux monter que descendre : faites en votre profit pour vous placer de préférence sur les hauteurs du terrain de chasse, notamment sur le sommet des coteaux et faites face au bois.

Si le lièvre file droit devant vous, tirez haut, entre les oreilles ; s'il se présente en travers, visez le nez ; s'il vient sur vous tirez sous les pattes de devant.

Dans un calibre 16 mettez quatre grammes de poudre, une bourre grasse, épaisse et du plomb nº 4.

Suivez toujours des yeux le lièvre que vous venez de tirer ; s'il continue sa course, vous pouvez croire l'avoir manqué lorsque, cinquante ou cent pas plus loin, son allure se modifie et il tombe mort.

En voyant un lièvre au gîte vous reconnaîtrez aisément si c'est un mâle ou une femelle. Cette dernière (*hase*), a les oreilles ouvertes et pendantes, tandis que le mâle (*bouquin*) a toujours les oreilles serrées l'une contre l'autre et couchées sur les épaules.

Pour tirer un lièvre au gîte, gardez-vous de marcher droit sur lui : au contraire, décrivez

autour de lui, au pas ordinaire, un grand circuit que vous rétrécissez peu à peu, en ayant soin de regarder de côté, l'animal croit n'être point aperçu et vous le tirez à bonne portée.

On chasse également dans le Midi le lièvre à l'affût au clair de lune ; il va au gagnage dans les champs de luzerne, de trèfle ou de sainfoin : sorti de bois après le coucher du soleil il y rentre avant le jour et ordinairement par le même chemin. Un lièvre que rien n'effraie la nuit trottine avec une allure modérée. L'affûteur se poste le soir, sans chien, au bord d'un bois, dans un fossé ou derrière une touffe et attend en silence le passage de l'animal ; il importe de tirer juste, car, si on le blesse il se dérobe dans un fourré et est perdu pour l'affûteur.

Un véritable chasseur, digne de ce nom, préfèrera toujours chasser le lièvre aux chiens courants ; il a suffisamment des chances de succès et le plaisir est incomparable.

VI

Le Lapin

(Lou Lapin)

Dans cette chasse, il faut tirer
D'impulsion avec audace.
. . . .
Le danger, c'est de tirer bas
Et même à dix, même à six pas.

DEYEUX.

Malgré leur ressemblance extérieure, il y a antipathie entre le lièvre et le lapin, car les bois fréquentés par les lapins sont généralement délaissés par les lièvres.

Leurs mœurs diffèrent essentiellement. Plus heureux que le lièvre ou plus prévoyant, le lapin vit et se réfugie à la moindre alerte dans un terrier, habitation souterraine, construite par lui ; mais cette précaution est souvent bien inutile, car elle fournit l'occasion de le chasser au furet.

Le lapin abonde dans les terrains secs, boisés, montagneux ou non ; il se gîte dans les broussailles et les fourrés les plus épais. Les endroits sablonneux sur les côtes de la Méditerranée

sont ceux où il paraît se plaire davantage. Par les belles journées d'automne, il aime à lézarder au soleil, dans l'herbe et sous les buissons.

On le chasse au chien d'arrêt ; mais, il part comme un trait en sortant des fourrés et il est difficile de l'apercevoir, aussi faut-il souvent le tirer *au jugé.*

La chasse du lapin au chien courant est plus pratique et plus amusante. On se poste dans les clairières et sur les sentiers pour le tirer au passage.

Le lapin doit être poursuivi avec prudence et lenteur car, à la différence du lièvre, il fournit rarement une course : il aime à tourner une touffe, un buisson, un fourré ; tout en trottant, il écoute si la voix des chiens donne à faux ou à raison, il se fait battre et rebattre dans une espace assez restreint.

Il ne ruse pas comme le lièvre, mais il se rase souvent ; c'est ce qui met parfois les chiens en défaut. Dans ce cas, faites décrire à vos chiens un cercle que vous rétrécirez peu à peu, en ayant soin de tourner toujours à bon vent ; le lapin sera ainsi trouvé et relevé de nouveau jusqu'à ce que fatigué d'être poursuivi il finisse par rentrer au terrier. C'est alors que l'on entend les plaintifs hurlements des chiens qui, désappointés, grattent le sol à l'entrée du terrier.

Pour chasser avec succès le lapin dans nos garrigues et nos collines, servez-vous du basset à jambes torses. Ce chien rassure le lapin en le menant moins vivement que le braque: aussi, il ruse et joue avec le basset et gagne moins vite son terrier, vous avez le plaisir de le tirer facilement tantôt dans un sentier où il passe en trottinant, tantôt au bord d'un fourré à l'écoute des chiens.

Si avec des chiens qui mènent vite, vous lèverez un grand nombre de lapins, souvenez-vous que vous en tuerez davantage avec des chiens à petites allures comme les bassets.

On nomme *furetage à blanc* la chasse au furet avec le fusil: les panneaux et les bourses rentrent dans les procédés du braconnage.

En même temps que l'on met le furet dans un terrier, on se poste, sans bruit, en arrière des diverses ouvertures. On tient les chiens en laisse et on demeure immobile. Vous entendez bientôt un bruit souterrain: ce sont les lapins qui fuient à travers les sinuosités de leur demeure, soyez alors attentif et prêt à faire feu. Le lapin sort du trou comme un éclair; ajustez vivement et tirez.

On tire le lapin comme on peut et non comme on veut. Le tir de ce gibier est un des plus difficiles: il exige de la précision dans le coup d'œil et de la rapidité dans l'action de viser et de tirer, car le lapin file entre les

arbustes et les broussailles avec une extrême vélocité. Le fusil doit tomber en joue automatiquement, il faut jeter le coup promptement.

C'est surtout pour le lapin que le tir en avant est de toute rigueur. S'il part devant vous dans un endroit découvert, visez à la tête couvrez-le entièrement dans les terrains mouvants, sablonneux ou fangeux.

S'il vient droit sur vous, tirez aux pattes de devant.

S'il est dans un bois où vous l'apercevez un instant pour le perdre aussitôt de vue, visez la clairière voisine et tirez haut dès que vous le verrez.

S'il est dans les hautes herbes ou les broussailles, tirez un peu en avant des tiges qui remuent : c'est le tir au jugé.

Si le furet qui a pénétré dans un terrier tarde longtemps à sortir, c'est qu'il a saigné un lapin et s'est ensuite endormi. Ce sommeil peut durer plusieurs heures. On emploie alors divers moyens pour faire sortir le furet ; les principaux consistent à placer à l'entrée du trou, les entrailles d'un lapin fraichement tué ou bien à enfumer le terrier ou encore à tirer dans le trou un coup de fusil chargé à poudre. Si, malgré ces tentatives, le furet ne sort pas, il ne reste qu'à boucher le trou et à revenir le lendemain.

Pour le tir du lapin, chargez vos cartouches

de plomb n° 6, avec une bourre mince sur la poudre afin d'obtenir un coup large et qui écarte.

On chasse aussi le lapin à l'affût. On se poste, au coucher du soleil, derrière une touffe ou sur un arbre, près des gueules d'un terrier : il faut avoir le nez au vent afin de ne point être éventé et éviter de faire le moindre bruit. On tire le lapin quand il sort du trou pour chercher sa pâture, jouer et bondir sur l'herbe. Il vaut mieux le tirer lorsqu'il remue que lorsqu'il est blotti, car le plomb pénètre mieux les membres tendus d'un animal en mouvement. C'est le cas de tirer juste, car comme le dit Deyeux :

Lapin tué près du terrier
N'est pas encor dans ton carnier.

Le lapin, mortellement atteint, trouve souvent assez de force pour rentrer au trou et y mourir.

VII

La Perdrix

(*Perdigaou*, *Perdigal*)

> Le tir de la perdrix rouge est sans cesse varié,... il faut être bon tireur pour peloter franchement une perdrix en toute circonstance.
>
> E. BLAZE.

La perdrix rouge est l'espèce la plus répandue et la plus commune dans le Midi ; la bartavelle ou grosse perdrix rouge est rare dans nos contrées ; la perdrix grise très répandue dans le nord et le centre de la France est assez rare chez nous, mais moins toutefois que la bartavelle.

Nous ne croyons pas nécessaire de décrire la perdrix rouge, ce splendide gallinacé que tout le monde connait et qui, avec le lapin et la caille, fait le fond de nos chasses méridionales. Le tir de ce gibier de premier ordre constitue un des plus beaux coups de fusil que l'on puisse ambitionner. Je ne vois pas, chez nous, de gibier dont la capture fasse

autant de plaisir, car l'on a rarement l'occasion de tirer un lièvre, et les perdreaux s'offrent plus fréquemment aux coups de chasseur.

Les perdrix rouges vivent en compagnie dans les pays montagneux, accidentés, couverts de bois, de bruyères et de genêts, sur le revers des collines et aussi quelquefois dans les plaines qu'elles parcourent en allant au gagnage. Elles se nourrissent de blé, d'orge, de sarrasin, d'œufs de fourmi, d'herbes, d'insectes et aiment beaucoup les raisins.

On distingue les perdreaux de l'année des vieilles perdrix, non seulement par la pointe que forme la première plume du fouet de l'aile, mais encore par un petit point blanc qui se trouve à l'extrémité de cette pointe. Chez les vieilles perdrix, les premières plumes de l'aile sont arrondies et sans point blanc.

Dès le mois de février, les perdrix s'apparient et, vers le mois d'avril, la femelle a déjà pondu plusieurs œufs ; mais, aussitôt qu'elle commence à couver, le mâle l'abandonne et ne prend aucun soin de la couvée. Lorsque les petits sont éclos, la mère les conduit et veille avec beaucoup de soins à leur conservation. Dès le mois d'août, les jeunes perdreaux sont en état de se dérober aux poursuites du chasseur.

A l'ouverture de la chasse, on les rencontre principalement dans les chaumes, les vignes,

les sainfoins à proximité des bois. Les perdrix trouvent dans ces terres la fraîcheur et une nourriture abondante.

Lorsqu'on les chasse au chien d'arrêt, elles rusent avant de se décider à partir, elles piètent, croisent leurs voies en tous sens, s'élèvent difficilement et partent rarement ensemble. Leur vol produit un bruissement métallique qui trouble le chasseur novice.

Les heures favorables pour cette chasse sont le matin sur les neuf ou dix heures, quand la perdrix a pris sa nourriture ; on peut alors l'aborder de près et la compagnie se lève à bonne portée. Si on les surprend au sommet des collines elles plongent dans les vallons et regagnent ensuite le sommet en piètant : si vous allez à leur remise, vous ne les y trouvez plus.

Lorsque sous l'arrêt du chien, la compagnie entière prend son vol, les perdrix, prenant une direction différente, se remisent chacune séparément. On les suit de l'œil et, avec un bon chien, on peut alors les relever et les tirer successivement.

Prenez le bon vent pour vous rendre à la remise, mais surtout n'y courez pas ; marchez lentement, soyez calme, modérez votre chien, car le bruit et les mouvements précipités effraient les perdreaux et les font lever hors de portée. L'essentiel est de fatiguer les perdreaux et de les relever rapidement.

Il faut aussi ne pas prendre le change et bien se garder d'abandonner la poursuite d'une compagnie qui commence à être fatiguée pour se lancer à la poursuite d'une autre compagnie fraîche et reposée. Deux chasseurs manœuvrant bien de concert réussiront mieux qu'un seul à cette chasse et auront plus facilement raison de la même compagnie.

Il arrive parfois que, pourchassée par le chien, la perdrix se perche sur un arbre ou se blottit dans un trou et y demeure immobile.

Le tir de la perdrix présente une grande variété. Son vol est très rapide ; tantôt elle pique droit en l'air, tantôt elle plonge au fond d'un vallon.

Quand une compagnie de perdrix s'élève à bonne portée, gardez-vous bien de tirer au hazard dans le tas, vous ne tueriez pas ; comme généralement elles ne partent pas ensemble, l'important est de ne pas se presser. Visez-en une seulement, et faites feu en conduisant. Si elle tombe, redoublez sur une autre.

A la distance de 15 ou 20 mètres, tirez en plein corps, quelles que soient la position et les tendances à une direction quelconque.

Si l'oiseau monte : jusqu'à trente mètres, tirez en plein corps, au delà de trente mètres, couvrez-le avec le guidon et tirez haut, car en s'éloignant jamais l'oiseau ne baisse.

Si la perdrix vient sur vous à hauteur

d'homme, tirez à la tête ; plus haut, tirez en avant.

A l'ouverture et en septembre, chargez vos cartouches calibre 16 du plomb numéro 6 sur 3 grammes et demi de poudre ordinaire. A partir du mois d'octobre et en hiver, mettez quatre grammes de poudre forte et du plomb n° 4.

Les perdrix rouges vont matin et soir au gagnage à la même heure : l'été, dans les chaumes de blé ou d'orge, les prairies artificielles ; l'automne, dans les semis de grains, les champs de sarrasin ou de millet à balai.

Ceci m'amène à parler de l'affût aux perdrix, *l'espéro*, tel qu'il se pratique dans les collines des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Vaucluse.

C'est surtout à l'*espéro* que l'on peut appliquer les paroles de Diguet : « Si la chasse est une passion, l'affût est une rage (1). Le froid, le vent, les temps humides n'arrêtent point l'affûteur, les nombreux insuccès ne le rebutent pas : il espère toujours qu'un bon coup de fusil viendra le récompenser de ses peines, et, si ce moment tant désiré arrive, c'est un précédent qui l'ancre plus que jamais dans cette voie ».

Ce genre de chasse offre bien des émotions et des charmes ; il permet d'étudier la perdrix

(1) *Le livre du chasseur*, par Diguet.

dans son naturel, mais l'affût n'est pas si facile qu'on pourrait le croire au premier abord : il exige, de la part de l'affûteur, beaucoup de précautions, de patience et de ruse.

Ce qu'un chasseur sait le moins; c'est attendre, a dit Deyeux, Il faut être intrépide et avoir la passion de la chasse chevillée dans l'âme, pour tenir l'affût pendant trois ou quatre heures, par les chaleurs accablantes d'août et les froids piquants d'octobre, pour demeurer attentif et immobile dans un espace fort restreint où l'on peut à peine se mouvoir pour épauler l'arme.

A l'ouverture de la chasse, l'affûteur parcourt les chaumes (*restoublo*) riverains des bois, afin de se rendre compte des terres fréquentées par les perdrix. S'il aperçoit leurs fientes, s'il remarque les traces de leurs pattes dans la terre qu'ont soulevée en grattant et en se vautrant ces oiseaux pulvérateurs, le chasseur méridional, n'hésite pas à choisir ce champ pour l'*espéro*.

Aux mois d'août et de septembre, les perdreaux picorent dans les chaumes et les prairies artificielles de sept à neuf heures du matin et le soir de trois à cinq heures et quelquefois jusqu'au coucher du soleil.

L'époque des semailles d'orge et de blé est également favorable à la chasse à l'affût, seulement il faut, dès l'aube, être à son poste,

car l'attente est de courte durée, les perdrix font entendre leurs cris d'appel et *tombent* (1) aussitôt que paraissent les premières lueurs du jour, surtout si le temps est vif et froid.

Le chasseur du Gard construit son affût dans une touffe de chènes verts, bien située, à l'abri du soleil ou du vent, selon la saison, et vers le milieu du champ fréquenté par les perdrix. A l'aide d'un couteau ou d'un petit sécateur, il dégage l'intérieur de la touffe, il garnit avec du buis les parties peu fournies afin de se rendre invisible ; il pratique ensuite, sur le devant de l'affût, à hauteur d'homme assis, trois petites ouvertures en face, à droite et à gauche, afin de pouvoir faire feu dans toutes les directions et suivre les allées et venues du gibier dans le champ.

Si la pièce de terre est grande ou de forme allongée, l'affûteur a soin de marquer les distances pour le tir avec quelques pierres espacées en demi-cercle autour de l'affût. Ces points de repère indiquent la bonne portée, car une fois assis dans l'affût, la vue à travers les meurtrières est souvent trompeuse, le gibier paraissant tantôt plus rapproché, tantôt plus éloigné qu'il n'est en réalité.

Parfois, les perdreaux, après avoir chanté sur le sommet de la colline se précipitent en

(1) Expression familière aux affûteurs.

volant dans le champ ; tantôt lorsque le mistral souffle avec violence ou quand ils ont déjà essuyé le feu des affûts, les perdreaux accourent sans rappeler mais en *piottant ;* tantôt aussi ils rappellent à diverses reprises et hésitent longtemps avant de venir picorer, puis ils se décident à descendre en piétant, pénètrent dans la terre en tournant la tête de tous côtés, afin de s'assurer qu'aucun danger ne les menace.

Un rien les épouvante et les fait envoler. C'est pourquoi, donnez leur le temps de se rassurer, laissez-les d'abord picorer, ne tirez pas aussitôt que vous les apercevez, mais lorsque les têtes se baissent et se sont mises à becqueter, épaulez lentement avec les plus grandes précautions, ayez soin que votre arme n'effleure aucune branche, ne fasse aucun bruit et que la bouche des canons sorte le moins possible de la meurtrière.

Lorsque la compagnie s'avance dans le champ, il ne faut point arrêter l'arme au moment de presser la détente, car le coup porterait derrière ; il faut suivre le perdreau en marche, avec le fusil, d'un mouvement uniforme. Faites feu sur le premier qui sera à bonne portée, en deçà des pierres indicatrices. Vous pourrez quelquefois faire coup double, lorsque deux perdreaux marcheront ensemble ou se croiseront en picorant, mais ne comptez

pas trop là-dessus, n'hésitez pas à tirer sur un seul oiseau, car, pour en avoir deux, souvent on ne tire pas du tout.

Quand vous sortirez de l'affût pour ramasser votre gibier, ayez toujours votre fusil en main : un perdreau tiré peut n'être que blessé et se lever à votre approche, vous pourrez alors le tirer de nouveau avec votre second coup.

La compagnie est souvent précédée dans le chaume ou dans la terre ensemencée par une vieille perdrix *lou garoun* qui vient seule, en éclaireur, faire le tour du champ où se trouve l'affût. Le *garoun* passe devant vous, s'arrête, regarde s'il ne voit rien de suspect et lorsque tout lui paraît tranquille et sûr, il monte sur une pierre ou une motte de terre et appelle la compagnie qui, à sa voix, descend aussitôt de la montagne pour prendre sa nourriture habituelle.

L'affût est fertile en surprises et en contre temps : parfois les perdreaux, qui becquetaient depuis quelques minutes à peine, s'envolent subitement, effrayés par l'approche d'un passant, d'un chien errant, d'un troupeau de moutons ou encore par l'apparition d'un oiseau de proie planant au dessus de la montagne. Il ne faut pas pour cela quitter la place, un bon affûteur ne se rebute pas. Lorsque le calme sera revenu, la compagnie retournera au gagnage, restez donc au poste. Les perdreaux ne s'é-

loignent que momentanément du quartier où ils sont nés ; au surplus une autre compagnie peut être également adonnée au même champ et y venir picorer.

L'attente du chasseur doit se prolonger jusqu'au coucher du soleil, alors seulement, si l'on n'a pas eu l'occasion de faire feu, la partie sera remise au lendemain.

Une dernière observation concernant la charge du fusil : pour l'affût, mettez toujours la charge de plomb d'un numéro au-dessus de celui que vous employez pour le tir au vol, car le gibier posé offre moins de prise et ne tirez jamais sur le poitrail de la perdrix, mais par côté ou sur le dos.

C'est surtout pour la chasse à l'affût qu'il faut être habillé de couleur sombre : le chapeau de paille, la blancheur du col et des poignets de chemise trahissent au travers du feuillage la présence du chasseur. Il serait imprudent d'avoir avec soi un chien, à moins qu'il ne soit parfaitement dressé à ce genre de chasse et se tienne blotti et silencieux à vos côtés. Il lui est permis de frissonner et d'agiter ses muscles lorsqu'il sent l'approche des perdrix, mais ce n'est qu'au coup de feu qu'il doit bondir pour aller chercher les victimes. Un chien ainsi dressé peut souvent être d'une grande utilité, surtout lorsqu'un perdreau, mortellement atteint, vole dans une touffe et y reste

sans mouvement et sans vie. Combien de perdrix sont ainsi perdues pour l'affûteur et deviennent la proie du renard.

Un autre mode de chasse à l'affût, celui-là usité par les braconniers, est l'*engrainée* ou l'*agrainage*. Il consiste à jeter une traînée d'épis et de grains aux endroits où les perdrix ont l'habitude de rappeler matin et soir, c'est-à-dire sur le sommet des collines ou dans une clairière. On surveille journellement et, lorsque les grains ont été mangés, on renouvelle plusieurs fois l'appât perfide. Quand les perdrix y sont bien adonnées, on se met à l'affût dans une touffe et on accomplit un véritable massacre des pauvres oiseaux en train de picorer les uns contre les autres sur l'engrainée.

Ce mode de braconnage est, comme le colletage, éminemment destructeur ; il serait désirable qu'on pût le réprimer. Un écrivain toulonnais, romancier de talent, a, dans un de ses livres (1) dépeint cette chasse ; nous terminerons ce chapître par ce tableau tracé de main de maître :

« L'agrainage ! Ce seul mot n'éveille-t-il pas dans l'âme du chasseur un monde de souvenirs et d'émotions ? Dans une clairière ouverte au milieu des bois, aux silences pleins de mystères et de frémissements, regardez cette gerbe de

(1) Noël Blache ; *Au pays du mistral.*

blé surmontée d'une grosse pierre. Les épis hachés témoignent de la venue des perdreaux. Entrez à quatre pattes dans cette cabane de feuillage soigneusement entrelacé et construite à quelques mètres plus loin. Passez le fusil dans l'enfourchure d'une branche ; puis, attendez sans broncher, sans souffler. Une brise tiède, aromatisée des parfums de la lavande et du serpolet, rafraîchit votre ombreuse retraite versant à pleine haleine la vigueur, la santé, l'espérance. Soudain, la paix profonde des bois est troublée autour de vous par un formidable *crescendo* de cas-cas-cascaras métalliques qui résonnent de tous côtés comme autant d'appels de clairon. Attention et l'œil au guet ! les perdreaux sont là, ils vont sortir du fourré pour courir sus à la gerbe perfide.

Mettez alors le doigt à la détente et regardez droit devant vous. Ah ! si à cette minute suprême vous n'entendez pas les battements de votre cœur, quittez votre cabane, déchirez, — si vous l'avez, — votre permis de chasse, brisez votre fusil ! vous êtes indigne du nom de chasseur. Soudain à votre droite, à votre gauche, vous devinez plus que vous ne voyez, de légers tressaillements dans les broussailles. *A mezza voce* parviennent à vos oreilles charmées de petits cris gutturaux, mélodie inimitable, *koc... koc.. koc...* silence ! ils sont près de vous.

Un deux, trois, quatre, cinq..., dix, plus encore. Ils touchent l'agrainage. Gardez-vous du plus léger frôlement, car avant de manger, ils s'arrêteront le cou tendu, pour écouter. Rien ne décèle votre présence : un à un ils se mettent à picorer. Ne vous pressez pas. Laissez-les se rapprocher, se mettre en ligne. Voyez-vous leurs têtes agiles et leurs becs rouges aller et venir du même mouvement saccadé et rapide ? Feu ! heureux Nemrod, ramassez vos victimes. »

VIII

La Caille et le Roi de Cailles

(La Caïo, lou Rei de Caio)

Ou mès de Maï la caio vèn,
Plu de lumé, sian ou printen;
Quan s'en vaï despacho té léou
Dé rampli d'oli toun caléou.

(Dicton provençal.)

La caille est un oiseau cosmopolite, de nature essentiellement voyageuse, ne s'arrêtant dans les régions qui lui conviennent que le temps nécessaire pour y jouir d'une douce température. Des migrations régulières font que l'année se compose pour les cailles de deux printemps et de deux étés ; on dirait qu'elles changent de climat pour se trouver constamment dans la saison des amours et de la fécondité.

La caille arrive dans nos contrées dès le mois d'avril, après avoir fait un long trajet ; elle ne se presse pas de nous quitter et ne se montre que plus tard dans le nord de la France.

Les cailles effectuent leur voyage pendant la nuit, au clair de lune ou au crépuscule : aussi, a-t-on remarqué qu'elles étaient plus abondantes lorsque le temps était serein pendant les pleines lunes d'avril et de mai.

On donne le nom de *cailles vertes* à celles qui apparaissent les premières, parce qu'à cette époque la campagne est déjà couverte de verdure. Les mâles qui sont ardents en amour courent dans les champs de blé ou de luzerne et annoncent leur présence par leur cri : *piapaya !* ou *paspaya !* précédé des syllabes *miaou ! ouan ! mamaou !* Ils sont alors faciles à chasser et donnent vite dans les pièges qu'on leur tend à l'aube et le soir ; il ne s'agît que de savoir bien imiter la voix de la femelle *tigriou ! tigriou !*

C'est le moment où les braconniers les prennent à la nappe vulgairement appelée *couverte*. Au chant de l'appeau perfide, le mâle se rend aussitôt en courant sous la nappe tendue dans laquelle il s'emmaille au bruit que fait le braconnier.

Les cailles sont plus ou moins nombreuses dans le Midi, selon l'humidité qui règne dans nos campagnes. Quelquefois, dès la fin Mai, on trouve des cailleteaux. Ceux-ci, au sortir de l'œuf, sont couverts d'un duvet et peuvent aussitôt pourvoir à leur subsistance et au besoin se passer de leur mère. Leur nourriture

consiste en graines de toutes sortes et en insectes et vers de terre.

Vers le milieu du mois d'août et au commencement de septembre, les cailles font un second passage; c'est alors que le chasseur méridional va les tirer dans les prés, les luzernes, les sainfoins et les vignes et, comme elles sont alors fort grasses et tiennent bien l'arrêt, elles sont faciles à tirer.

Aux environs d'Avignon et de Marseille on se sert d'appeaux vivants. Ce sont de jeunes mâles, pris au filet, que l'on conserve en volière d'une année à l'autre. Au mois d'avril on les aveugle, en leur passant légèrement sur les yeux un fil de fer rouge ; opération, barbare qui en fait périr quelques-uns. Ensuite dans le courant de mai, pour avancer leur mue on les plume en partie sur le dos, aux ailes et à la queue, sans trop les déshabiller, parce que s'ils muaient dans le temps du passage, cela les empêcherait de chanter.

Au commencement d'Août, on place ces appeaux dans des cages spéciales pour les y habituer ; et lorsque la chasse est ouverte on plante dans les prés ou dans les vignes, de distance en distance des pieux de trois mètres environ auxquels on attache transversalement deux rangs de planches garnies de clous à crochet pour y suspendre les cages. Lorsqu'on a peu d'appeaux on se borne à clouer longitu-

dinalement sur chaque pieu une planche d'environ un mètre de longueur et de 8 à 10 pouces de largeur dans laquelle on pose trois clous pour recevoir autant de cages. En somme, on multiplie les pieux et les cages à proportion de l'étendue des prairies ou des vignes.

Les cages restent ainsi suspendues tant que dure la saison du passage. Les cailles appelantes qui sont souvent en grand nombre, suivant le plus ou moins d'étendue du terrain, chantent dès l'aube du jour et attirent autour des cages non seulement celles qui passent mais aussi celles qui sont disséminées dans les champs environnants.

Une heure ou deux après le lever du soleil, lorsque la rosée a disparu, le chasseur méridional se rend sur les lieux, sans chien et bat les prairies et les vignes mais lentement et à petit bruit, et il mitraille à volonté les cailles rassemblées en grand nombre. Cette première battue faite, il recommence l'après-midi, mais alors avec un chien qui fait lever les cailles qui sont restées.

Cette chasse est abondante et récréative, parce que l'on tire beaucoup. Un seul chasseur peut tuer cinquante cailles et même plus dans une matinée.

Si l'année est sèche et chaude, on peut rencontrer des cailles jusqu'au mois d'octobre. Même un certain nombre passent l'hiver chez

nous, dans les endroits abrités et fournis d'herbages, on prétend que ce sont celles qui sont blessées ou qui proviennent de pontes tardives.

La caille tient devant le chien, piète, croise ses voies et manœuvre beaucoup, lorsqu'il fait chaud. On la chasse, au chien d'arrêt, après le lever du soleil, dans les prés, les luzernes, les avoines et les sarrasins. Il est facile d'apercevoir les cailles à terre dans les chaumes sous l'arrêt d'un bon chien : on les tire parfois dans cette position afin de donner une leçon à un jeune chien et affermir ainsi son arrêt. Si vous avez manqué, observez la remise et marchez-y résolument.

La caille ne se tient point en compagnie comme la perdrix, elle vit isolée et si plusieurs s'élèvent à la fois, chacune prend une direction différente.

Lorsque l'on fait lever une caille, on entend le bruissement de ses ailes et un faible cri qu'elle pousse : *ke ke ke*, surtout si elle est chargée de graisse.

Son vol est lourd, peu étendu, bas et parallèle au sol, rarement avec crochet mais avec un balancement de gauche à droite, qu'il faut suivre sans se presser.

Son tir est des plus faciles ; c'est l'école des chiens d'arrêt et des jeunes chasseurs. Il faut la laisser un peu filer à vingt-cinq ou trente

pas et la couvrir en pressant la détente. Mettez en pratique l'axiome de Deyeux :

Haut la caille ou rien à faire
Le dessous c'est la terre.

Les cartouches d'un fusil calibre 16 doivent être chargées de plomb n° 8 sur trois grammes et demi de poudre ordinaire.

Ce gibier de passage, dont la chair constitue un manger délicieux tend à diminuer de plus en plus. Les habitants du littoral méditerranéen prennent au filet des quantités de cailles, lorsque, fatiguées de la traversée, elles viennent s'abattre au bord de la mer ; en outre, on a toléré jusqu'à ce jour en France le transit et le colportage en temps prohibé des cailles capturées à l'étranger, de sorte, qu'à l'ouverture de la chasse, le plaisir du chasseur se trouve considérablement amoindri.

Par une circulaire en date du 27 juillet 1892, M. Loubet, ministre de l'intérieur, a décidé de faire rentrer la caille dans le droit commun et a rappelé l'interdiction de la vente et du colportage en dehors du temps où la chasse est ouverte. M. le ministre a compris qu'il fallait mettre un terme à un abus scandaleux et invétéré et à une violation flagrante de la loi : en conséquence, il est permis d'espérer qu'on ne verra plus désormais s'exercer en France, ce colportage illégal de cailles de pro-

venance étrangère, au détriment de ceux qui paient l'impôt du permis de chasse.

Le râle de genêt a été vulgairement appelé *roi de cailles*, parce qu'on croyait que comme il arrive et part toujours avec les cailles, il leur servait de conducteur.

Ce gibier est assez abondant dans le Midi. On le trouve dans les prairies humides, les joncs touffus, les bords des rivières et les en droits ombragés par les grandes herbes.

Le râle de genêt court avec une grande vélocité, piète longtemps et fait mille détours pour tromper le chasseur. Vous reconnaîtrez que votre chien a rencontré un râle à la vivacité de sa quête, au nombre de faux arrêts et a l'opiniâtreté avec laquelle l'oiseau tient et se laisse serrer de près.

Il vole rarement de jour et ne part qu'à la dernière extrémité. Souvent, pour le faire lever, il faut devancer l'arrêt du chien et vaincre, en faisant du bruit, la répuguance qu'il semble avoir pour le vol. Il se lève les pattes pendantes : son vol est lent et ses remises sont courtes.

Le tir du râle de genêt est très facile ; cet oiseau est presque immanquable : laissez-le un peu filer, visez à votre aise. Si par hazard, vous le manquez, il est inutile d'aller à la remise, car il sera déjà loin lorsque vous arriverez.

Chargez vos cartouches avec du plomb n° 8.

IX

La Bécasse

(*La Bécasso*)

La bécasse est le gibier à plume le mieux caractérisé de celui qui hante nos bois et l'un de ceux dont on connaît le moins les mœurs.

A. D'HOUDETOT.

On ne connaît qu'une seule espèce de bécasse, bien qu'il y en ait de différentes grosseurs.

La bécasse est voyageuse par instinct et fait deux passages annuels, mais jamais en troupes. Cet oiseau vit solitaire ; il n'a ni ruse, ni méfiance, sa stupidité est passée en proverbe.

La bécasse vit dans les bois des pays de plaine aussi bien que dans ceux des pays montagneux. Sa nourriture consiste en vers, petits scarabées et limaces que cet oiseau trouve dans les lieux humides.

Généralement dans le Midi, si nous avons des pluies abondantes en octobre, nous avons de la bécasse.

Ce gibier arrive chez nous par les vents du

nord, aux environs de la Toussaint et de préférence lorsque la lune est pleine, car c'est de nuit qu'il voyage. Vers la fin novembre et vers la mi-décembre ont également lieu d'autres passages de bécasses.

On a observé qu'elles ne restent pas plus de douze ou quinze jours au même endroit.

Pendant le jour, elles ne volent point à moins d'y être contraintes ; elles se tiennent dans les bois, les haies et les taillis de quatre à cinq ans, abondants en terreau et en feuilles mortes, demeurant blotties aux pieds des touffes et des broussailles qui ne sont pas très fourrées par le bas, ce qui leur permet de saisir les insectes qui passent à leur portée.

Elles changent de demeure suivant l'état atmosphérique, et se trouvent tantôt au bois, tantôt le long des sources ou des cours d'eau.

Les terrains noirs et humides, riverains des bois de chênes-blancs et des oseraies, leur conviennent mieux que tous autres.

Au point du jour et après le coucher du soleil, les bécasses sortent de leur retraite, suivent les clairières et les sentiers et vont cherchant un endroit où se trouvera une eau claire pour boire, vèroter et se laver le bec.

On chasse la bécasse avec un vieux chien d'arrêt qui batte lentement : comme elle laisse beaucoup de fumet, les chiens la quêtent avec ardeur. Elle tient bien l'arrêt.

Il faut avoir soin de munir d'un grelot le collier du chien, cette précaution permet de connaître s'il est à l'arrêt, car dans le bois on perd le chien facilement de vue.

Chassez de préférence la bécasse par une journée calme et claire, elle partira de plus près.

Le vol de cet oiseau, quoique rapide, n'est ni élevé, ni soutenu ; en effet, à une distance de deux cents mètres environ, la bécasse s'abat lourdement ; elle piète ensuite avec célérité, surtout lorsqu'elle a déjà été levée.

Pour la tirer dans une éclaircie, attendez qu'elle ait fait son premier crochet et faites feu immédiatement dans sa nouvelle direction. Dans le bois ou le taillis, tirez la comme vous pourrez mais promptement, car elle s'élève verticalement et disparait aussitôt au dessus des branches. Levée ou manquée, suivez-la toujours à la remise, vous la ferez facilement partir de nouveau.

La bécasse pique presque toujours dans le vent et fait un grand crochet au moment de se jeter dans un fourré, son crochet est toujours fait en fendant le vent, il faut donc la chercher dans cette direction.

Pour cette chasse, employez le plomb n° 7 et mettez une bourre mince sur la poudre. Il faut un coup qui pénètre et garnisse à la fois.

On chasse également la bécasse à *la passée*,

après le coucher du soleil, lorsqu'elle sort du bois pour se laver les pattes et le bec aux mares ou aux ruisseaux. On se met à l'affût près des sentiers et carrefours qu'elle fréquente et on la tire quand elle passe en volant au-dessus de vous.

Dans nos contrées méridionales, les bécasses font un second passage vers le milieu de mars pour passer l'été dans les pays frais et humides. Ce passage qui a lieu par les vents du sud ne dure guère que trois ou quatre jours, selon l'état de l'atmosphère. On appelle *croule* la chasse au passage de mars.

La capture de ce gibier, assez rare chez nous, constitue un beau coup de fusil et procure au chasseur méridional un vif sentiment de joie et d'orgueil.

X

La Tourterelle

(Tourtourélo sauvajo)

> Douce et plaintive tourterelle, symbole de fidelité conjugale, oiseau consacré à Vénus, la moins fidèle des déesses !... Se peut-il que des barbares te ravissent à tes roucoulements pour te mettre à la broche?
>
> A. d'Houdetot.

Il y a deux espèces de pigeon sauvage: le ramier et le biset ; on les rencontre chez nous accidentellement dans les bois, un à un, deux par deux, mais ils ne font pas l'objet d'une chasse spéciale.

La tourterelle, au contraire, n'est pas rare dans nos contrées : elle arrive d'Afrique vers le mois de mai et nous quitte, en septembre, pour aller dans un climat plus doux.

Ce gibier, qui fait partie du genre columbaçé, passe la belle saison et niche dans nos bois et nos futaies ainsi que dans les bosquets des bords du Rhône. Pendant l'été, on entend

roucouler les tourterelles dès quatre heures du matin, comme le ramier.

Ces oiseaux préfèrent les arbres élevés, les endroits ombragés et frais à proximité des eaux vives où ils viennent se désaltérer et se baigner plusieurs fois par jour, surtout durant les fortes chaleurs. On les rencontre alors en nombre, matin et soir, sur les rives sablonneuses et sur les bancs de graviers de la Durance et du Rhône ainsi qu'au bord des ruisseaux. Elles reviennent régulièrement chaque jour à l'abreuvoir qu'elles ont adopté.

La meilleure saison pour chasser les tourterelles est le mois d'août : cette chasse est, à l'ouvérture, aussi agréable que facile. On les trouve dans les chaumes voisins des bois et sur les grands arbres des forêts calmes et solitaires.

Son vol bruyant et rapide au départ, demeure élevé et soutenu : elle file assez droit.

Il faut la tirer dès qu'elle se pose sur l'arbre ; car, une fois perchée, elle ne remue pas et on l'aperçoit difficilement ; parfois, son roucoulement révéle sa présence, on en profite pour l'approcher.

Tirez la tourterelle avec du plomb n° 8 sur trois grammes de poudre.

XI

Les Grives et les Merles

(La Grivo, lou Merlé)

Ces oiseaux délicats sont de bonne prise.

A. d'Houdetot.

On compte chez nous quatre espèces de grives : la première est la grive proprement dite *(tourdré)*, la deuxième se nomme draine *(grivo, sèro)*, la troisième litorne *(Quouchacha, grivo de mountagno)*, et la quatrième mauvis *(tourdré roujé)*.

Le tourdre descend dans le Midi, vers la mi-octobre et au commencement de novembre, ces oiseaux arrivent en grand nombre sans être réunis en volier ; un second passage plus court a lieu au mois de mars lorsque le tourdre monte vers le nord.

Les vignes, les bois, les olivettes, les haies d'aubépine, sont les endroits fréquentés par les tourdres. On les trouve également sur les genevriers, les myrtes, les lauriers et les lierres, car les baies de ces arbustes sont le fond de

leur nourriture ; de là leur vient le nom de *baccivores*.

Le cri du tourdre annonce sa présence, c'est *zipp, zipp* qu'il pousse en volant et aussi lorsqu'il est posè.

En Provence, on chasse beaucoup au poste, à *l'agachon*, les tourdres ainsi que les petits oiseaux de passage.

Aux ènvirons de Marseille, chaque villa ou *bastide* possède un poste. A la distance de dix ou quinze mètres d'une petite cabane, un *cimeau* ou branche morte est fixée au sommet d'un arbre vert tel qu'amandier, ormeau ou pin maritime. Le cimeau se détache bien sur le bleu du ciel, il est vu à une grande distance par l'oiseau voyageur. Au bas des arbustes sont placés les appeaux c'est-à-dire cinq ou six grives prises aux gluaux et conservées dans des volières, où on les nourrit de figues hachées avec du son et du raisin noir. Chaque grive est enfermée séparément dans une petite cage que l'on suspend à des piquets à un mètre environ au dessus du sol.

Il importe que la cabane soit fort basse c'est-à-dire s'élève peu au-dessus du terrain, on la dissimule en la recouvrant de feuillages et de lierre.

Il existe cependant des postes construits soit en planches, soit en pierres et briques et dont l'intérieur est très confortable : pour en dé-

rober la vue aux oiseaux on les environne d'arbustes. Dès le point du jour, le chasseur méridional se tient blotti dans son poste et, au chant des appeaux, les grives de passage viennent se poser sur le cimeau : on les tire par de petites ouvertures ou meurtrières ménagées dans la cabane. Pour mieux attirer les grives on a soin de planter à l'entour quelques arbrisseaux qui produisent les baies dont ces oiseaux sont si friands.

Cette chasse commencée à l'aube dure jusque vers neuf heures du matin ; elle est souvent fort productive, on se sert d'un fusil petit calibre avec des cartouches faiblement chargées.

La *draine (séro)* vit sédentaire dans nos contrées, mais nous avons aussi un passage de cette grive en automne et au printemps. La voix de cet oiseau pénètre fort loin, on l'entend souvent de grand matin, durant les mois de mars et d'avril.

C'est au mois de novembre seulement que la litorne *(quou cha cha)* émigre dans nos contrées ; mais dès que le froid devient rigoureux, on en voit des troupes nombreuses dans les vergers d'oliviers et le long des fossés bordés d'arbres ou de haies.

Les vallons situés dans la partie nord du département du Gard paraissent mieux convenir à ces oiseaux, car c'est dans ces endroits qu'ils passent l'hiver. Le cri *châ châ* est le seul que pousse la litorne.

Le mauvis qu'on appelle chez nous *tourdre rouge*(parce qu'il a les couvertures inférieures des ailes et les flancs rougeâtres), n'est pas aussi commun que ses congénères ; cependant, nous en avons deux passages par an, au printemps et en automne. Quelques-uns de ces oiseaux restent dans le pays, durant l'hiver et se réunissent dans les olivettes et dans les bois dès que le froid devient rigoureux.

Pour tuer beaucoup de grives, en dehors de la chasse au poste, il faut les tirer au vol, ce qui exige une certaine adresse de la part du chasseur, à cause de leur vol irrégulier et festonnant. On en tue peu lorsqu'on ne sait les tirer que posées sur les arbres, l'occasion étant bien moins fréquente que pour le tir au vol.

Les endroits couverts et coupés de haies et d'arbustes, à l'abri des collines, sont très favorables pour la chasse aux grives.

Le merle (*merlé negré*) au plumage noir à bec et tour des yeux jaunes vit sédentaire dans le midi, mais ces oiseaux sont beaucoup plus nombreux en hiver qu'en été, cela dépend de la mauvaise saison.

Ils sont défiants, toujours remuants, fréquentent les bois solitaires, les vallons écartés et les broussailles les plus épaisses au milieu desquelles ils disparaissent et demeurent invisibles. Aussitôt qu'on les fait lever, ils pous-

sent le cri *ka ka ka ka;* c'est en battant les haies qu'on peut en tuer le plus, surtout par les temps de brouillard. Au départ, ils filent le long de la haie et vont se reposer à cent pas plus loin ; leur vol est plus lent et plus direct que celui de la grive et, quoique ils se laissent peu approcher, ils sont plus faciles à tirer.

Aux mois d'août et de septembre, on peut chasser les merles à l'affût dans les vignes et sur les figuiers situés sur les lisières des bois : on se cache dans un fourré et on a l'occasion de les tirer au point du jour et même durant l'après-midi,

Malgré leur naturel farouche, ils viennent, l'hiver, jusque dans les jardins voisins des habitations, pour y chercher leur nourriture qui se compose principalement des baies du lierre et du laurier.

On rencontre aussi, en automne et en hiver, dans nos bois et nos montagnes, le merle à plastron roux et à bec noirâtre, appelé vulgairement *merlè di mountagno*.

Le plomb n° 8 est excellent pour tirer les merles.

Cet oiseau est un manger moins délicat que la grive ; on recherche cependant, pour leur saveur exquise, les merles de Corse ; cela tient aux baies de myrte dont ils se nourrissent habituellement.

XII

Les petits pieds

(*Lis aouceloun*)

De tout caïré
Li cassaïré
Tiron dé cop dé fusiéou
T. Aubanel.

Voici la chasse la plus simple et la plus variée en même temps : la plus simple, parce qu'elle n'exige ni chien ni auxiliaire d'aucune sorte et que la plaine banale lui suffit ; la plus variée quant à l'objet, parce que les petits oiseaux de passage se succèdent, sans interruption, depuis le mois d'août jusqu'au milieu de l'hiver.

La chasse aux petits pieds n'est pas la moins amusante ni la moins productive, c'est la chasse favorite de beaucoup de méridionaux qui aiment à faire de l'exercice et à tirer souvent.

Une matinée ensoleillée, un temps calme ou avec un léger vent du nord sont des conditions de succès et augmentent le plaisir de la poursuite du petit gibier.

Tantôt le chasseur méridional tire l'oiseau

posé sur un arbre ou à terre, tantôt il fait feu au moment où l'oiseau s'enlève d'un champ ou d'un buisson et ce tir n'est pas sans mérite. Il tire dans toutes les positions, ne compte point ses allées et venues mais s'arrête, de temps en temps, pour reprendre haleine et sonder l'horizon d'un coup d'œil.

Il importe de ne pas perdre de vue l'oiseau qui ne reste pas sur le coup de fusil; parfois atteint mortellement, suivez-le de l'œil dans son vol, prenez aussitôt des points de repère tels qu'un arbre, une motte de terre, une pierre afin d'être aussitôt fixé sur la place où l'oiseau doit se trouver. Marchez ensuite dans cette direction, en ayant soin de marquer le point d'où vous partez pour y revenir en cas d'insuccès de vos recherches; néanmoins malgré ces précautions, on perd beaucoup de petits oiseaux qui deviennent la pâture des oiseaux de proie.

Les divers oiseaux que je vais passer en revue sont très connus dans le midi et me dispensent d'une description même sommaire de leur plumage et de leur conformation.

Le torcol, la pie-grièche, l'étourneau, le proyer, ne font pas l'objet d'une chasse spéciale, mais le chasseur méridional qui, en poursuivant les culs-blancs et les grassets, les rencontre, ne les dédaigne pas et les honore d'un coup de fusil.

Le torcol (*tiro-lengo*) nommé aussi *four-*

milier fait deux passages dans notre contrée, un au printemps et l'autre durant les mois de septembre et d'octobre. Cet oiseau fait des contorsions singulières avec sa tête et son cou, il s'accroche aux troncs des arbres, se pose sur les grosses branches où le plus souvent il se tient le corps appuyé. Mais c'est à terre qu'il préfère vivre, pour y chercher des fourmilières. Il enfonce sa langue dans les trous et la retire ensuite chargée de fourmis qui se prennent à la matière gluante dont elle est enduite.

Le torcol est d'un naturel peu sauvage, il se laisse approcher et quand il s'envole c'est pour se poser à peu de distance.

La pie-grièche est un oiseau assez commun dans le midi : il en existe de plusieurs espèces qui sont de passage au printemps et en automne, mais celle qui vit sédentaire dans nos contrées est la pie-grièche méridionale qu'on appelle *tarnagas*.

On la rencontre principalement dans les bois, sur le penchant des collines, les endroits pierreux et arides, rarement dans les champs cultivés. Son vol est ordinairement bas ; elle semble raser la terre et ne s'élève qu'au moment où elle va se percher à l'extrémité des petites branches des arbres, surtout sur celles qui n'ont pas de feuilles. Dès qu'elle aperçoit le moindre danger, elle se hâte de fuir.

Audacieuse et cruelle à l'excès, la pie-grièche détruit beaucoup de petits oiseaux.

L'étourneau (*estourneou*) arrive en bandes dans notre région au commencement d'octobre et fait un second passage en sens inverse au mois de mars. L'étourneau ne vit pas seul et se joint parfois à des oiseaux d'espèces différentes s'il n'en trouve point de la sienne. C'est ainsi qu'on le voit se mêler avec les corneilles, les litornes et même les pigeons.

Les vols d'étourneaux suivent volontiers les troupeaux de moutons, les bœufs et les vaches dans les prairies, ils piètent entre leurs jambes pour chercher les vers et les insectes et se posent même quelquefois sur le dos de ces animaux. Ils sont quelquefois difficiles à aborder.

Les étourneaux se rassemblent le soir dans les marais pour y passer la nuit, accrochés aux joncs et aux roseaux. Ils ont une manière de voler qui leur est spéciale : on dirait un tourbillon qui pivote sur le centre de la bande.

Le proyer (que l'on nomme en Provence *tride* ou *pétardier*), est une espèce de bruant très commune dans notre région où elle vit sédentaire. En été, le proyer se perche à la cime des arbres où, sans changer de place, il ne cesse de répéter son chant monotone *tri, tri, tri, tri-i-i* en trainant sur les dernières syllabes.

Il est très méfiant et part de loin. Après les couvées, les proyers se réunissent en troupes et volent de compagnie dans les plaines cultivées.

On trouve également dans le Midi le bruant de roseaux vulgairement appelé *chic*, surtout au bord des fossés couverts de broussailles, dans les marais et dans les vignes où croît la panis rude dont ils recherchent les graines. Cette espèce nous quitte à l'approche du printemps.

La véritable chasse aux petits oiseaux est celle que le chasseur méridional fait aux ortolans, grassets, culs-blancs et alouettes. Il part, au lever du soleil, le fusil en main et le carnier fourni de cartouches de plomb n° 10 ou 11 : il parcourt d'un pas modéré, les guêrets, les chaumes, les luzernes, faisant feu à tout instant, heureux de faire, comme on dit, *parler la poudre*.

Cette chasse est très agréable aux mois de septembre et d'octobre, elle développe la pratique du tir du gibier et habitue à viser juste.

Les ortolans *(ourtoulan)* sont communs dans la Provence et le Languedoc à l'époque de leur arrivée qui a lieu en avril et mai : ils paraissent venir du sud-ouest par troupes et voyagent même la nuit par le clair de lune, car il n'est pas rare d'entendre le cri d'appel qu'ils poussent en volant.

Le plus grand nombre de ces oiseaux s'arrêtent dans nos contrées pour y nicher : les uns choisissent les bois et on les nomme ici *bouscatié;* les oiseleurs prétendent que c'est une espèce différente, parce qu'ils ont moins de jaune dans leur plumage que ceux qui fréquentent les vignes et qu'ils nomment *vigneïroun*. Mais, ces deux espèces n'en font en réalité qu'une seule et nous croyons plutôt que les jeunes ortolans préfèrent, pour nicher, les bois et broussailles et les vieux, les vignes.

En juillet août et septembre, les ortolans sont gras et valent bien un coup de fusil, mais ils ne sont vraiment délicieux à manger que lorsqu'on les engraisse, après les avoir pris au filet. On les tient enfermés dans une volière obscure en leur donnant pour nourriture du millet que l'on a soin de faire tremper un instant dans l'eau bouillante ; une quinzaine de jours suffit pour les engraisser.

Les ortolans commencent à quitter notre région vers la fin août et au commencement de septembre.

En Provence, on chasse les ortolans avec un filet composé de deux nappes et une demi-douzaine d'appeaux (*rampéou*) placés chacun séparément dans des petites cages couvertes de feuillage. On choisit, pour tendre les filets, une pièce de terre, dépourvue d'arbres et de haies, à proximité d'une vigne, d'un champ

d'orge ou d'avoine qui sont les lieux que l'ortolan préfère.

Aux environs de Marseille, on les chasse aussi au poste, avec fusil et appelants, depuis le lever du soleil jusque vers dix heures du matin.

L'oiseau qu'on nomme *grasset* dans Vaucluse et le Gard est connu en Provence sous le nom de *pivo* ou *pivouetto ;* c'est *la farlouse* ou *l'alouette des prés* de Buffon.

Cette espèce est très abondante dans tout le Midi à l'époque de son passage de septembre. On trouve le grasset dans les prairies artificielles et les champs de luzerne, il préfère les endroits frais et humides. Lorsqu'on le fait lever, il se pose sur les arbres qui bordent les terres et souvent à proximité, s'il est gras. Tirez quand le grasset s'élève des luzernes, cela vous habituera à tirer au vol ; il file droit, couvrez-le avec la mire.

C'est un manger délicat, aussi tous les chasseurs méridionaux lui font-ils une guerre acharnée,surtout au poste.

Lorsque le grasset nous quitte au commencement d'octobre, il est bientôt remplacé par le cujelier ou pipi-farlouse que l'on nomme vulgairement *cici.* Cette espèce passe l'hiver dans nos contrées.

On trouve ces oiseaux réunis par petites

bandes dans les bois couverts de bruyère, les vignes, les champs de sainfoin et de luzerne et tous les endroits humides. Ils partent en jetant leur cri *ci, ci, ci, ci- ci-ci* et se posent à peu de distance, car leur naturel n'est pas sauvage.

Cet oiseau vient bien au miroir et à la chouette, aussi les chasseurs d'alouettes le tirent-ils souvent posé à bonne portée.

Le motteux ou cul-blanc (*quiou blan*) est très commun chez nous et donne lieu à une chasse aussi agréable que fructueuse. Il niche dans la partie montagneuse du Gard, mais, dès le mois d'août, il descend dans les plaines, court dans les terres labourées, les jachères et les friches où il cherche sa nourriture.

Tantôt il se pose sur les mottes de terre, les monticules, les tas de pierres et de fumiers en faisant un mouvement de bas en haut avec la tête et la queue, tantôt il vole sur la cime des arbres voisins du champ où on l'a fait lever. En volant il pousse le cri *far, far, cha cha* vivement rèpété, il a aussi un cri d'appel *titrem, titrem.*

On chasse avec succès le cul-blanc à la chou tte ; on le tire alors de très près avec de faibles charges.

La chouette est attachée sur une palette que l'on fait basculer à l'aide d'une ficelle, de cette façon l'oiseau nocturne remue ses ailes, fait

claquer son bec et les oiseaux sont attirés vers lui et s'en approchent, probablement en vertu de l'antipathie qu'ils éprouvent à son égard.

Il faut avoir soin de placer à l'entour de la chouette quelques mottes de terre, assez rapprochées l'une de l'autre, les culs-blancs s'y perchent, cela facilite le tir et permet de faire coup double.

Au mois de septembre, par une matinée calme, on rencontre quelquefois les culs-blancs en assez grand nombre dans les luzernes fraichement coupées ; c'est un passage dont il faut profiter, car, le lendemain, ils ont presque tous disparu.

La poursuite du cul-blanc exige du chasseur qu'il se glisse derrière les haies et s'avance courbé dans les sillons, pour éviter d'être vu ; il faut marcher en tous sens, revenir sur ses pas et ne point ménager ses jambes ; c'est une stratégie fatigante à la longue mais qui remplit le carnier d'une délicieuse brochette.

Les bergeronnettes grises et jaunes (*berjeiretto*, *guigno-quoua*, *gala-pastré*), arrivent en automne dans notre contrée par petites troupes. Au moment des labours, elles courent rapidement dans les sillons, ne cessent d'agiter leur queue de bas en haut, elles se poursuivent, s'élèvent dans les airs pour redescendre en pirouettant.

Elles aiment les bords des eaux, les ruisseaux fangeux, abondants en vermisseaux et tous les lieux humides.

Le cri *bist*, *bist*, *bist* est celui que la bergeronnette fait entendre en volant.

Ces oiseaux suivent volontiers les troupeaux de moutons, ils se posent quelquefois sur le dos de ces moineaux pour y chercher des insectes, c'est ce qui leur a fait donner en Provence le nom de *gala-pastré*, cela signifie *cherchant à plaire aux pâtres*.

L'alouette des champs (*alouetto*, *laouzetto*) arrive dès le mois d'octobre dans nos contrées : on la trouve en plaine, par troupes nombreuses, dans les champs ensemencés. De la mi-octobre à la mi-novembre on la chasse au fusil avec miroir, chouette et sifflet. Un léger vent du Midi est plus favorable pour la chasse au miroir que le vent du nord.

Lorsque la gelée blanche couvre les champs et que le soleil se lève brillant dans un ciel sans nuages, les alouettes chantent et voltigent dans la plaine. Le chasseur méridional pique son miroir dans un terrain bien découvert à une quinzaine de pas d'un fossé, d'une haie ou d'un chemin creux où il s'assied le dos tourné au soleil ; près de lui un gamin tire la ficelle qui met en mouvement la perfide machine.

L'alouette qui, de tous les oiseaux, est celui qui aime le plus à se mirer, arrive rapidement tournoyant tantôt autour des glaces, tantôt planant presque immobile au dessus du miroir.

Lorsque le temps est favorable, les vols d'alouettes se succèdent rapidement autour de l'engin fatal jusque vers les dix heures du matin, les coups de feu ne les effraient pas et l'oiseau manqué revient en décrivant un cercle, s'offrir encore aux canons du chasseur.

C'est là pour les débutants un excellent exercice de tir varié. Si vous ramassez une alouette blessée, je vous conseille de la conserver vivante et de l'attacher comme *sambé* ou moquette non loin du miroir ; elle attirera encore mieux ses congénéres.

Pour bien tirer l'alouette, il faut saisir le moment précis où elle *dalte* et offre par ses ailes étendues un beau point de mire. Cette occasion se présente toujours ne fut-elle que d'une seconde; et le chasseur,qui ne s'emballe pas, presse la détente à ce moment psychologique. Si, au contraire, l'alouette passe en travers sans s'arrêter, il faut tirer en avant.

Certains amateurs méridionaux préfèrent tirer l'alouette au cul-levé ; d'autres parcourent les champs en jetant la chouette dès qu'ils aperçoivent un vol d'alouettes. Cette chasse a bien son mérite et n'exige pas les rayons du soleil, comme celle au miroir ; mais il faut

épauler et tirer vite car l'alouette plonge lestement, rase le sol, fait des crochets et ne s'enlève sur l'horizon que loin du chasseur.

Quand l'alouette tombe plus ou moins frappée à mort, ramassez-la de suite, car si vous tardez, celles qui n'étaient que blessées sont perdues et puis on ne trouve pas toujours l'endroit précis où gisent les victimes.

Pour le tir des petits oiseaux, servez-vous d'un calibre 20 ou 18 qui comporte de faibles charges, mais si vous vous servez d'un calibre 16, mettez, selon la température, trois grammes à trois grammes et demi de poudre et du plomb n° 10.

On recommande de ne pas trop bourrer la poudre pour un tir de précision, mais pour la chasse aux petits pieds et notamment à l'alouette, vous pouvez appuyer ferme sur la bourre mince que vous mettrez sur la poudre, afin d'obtenir un coup qui écarte et enveloppe bien l'oiseau.

Gardez-vous de croire les personnes qui conseillent de tirer l'alouette avec des demi-cartouches dans un calibre 16, il faut, au contraire, une charge rationnelle comme celle que nous indiquons, car l'alouette se tient parfois assez éloignée du miroir et possède en outre assez de vitalité pour emporter fort loin votre coup de feu. Ne lésinez donc pas sur la poudre et sur le plomb.

Il ne faut pas craindre de porter trop de cartouches surtout pour la chasse aux alouettes, car l'occasion peut se présenter de tirer souvent et il est désolant de manquer de munitions. C'est un nouveau supplice de Tantale qu'il dépend de vous d'éviter.

Nous venons de décrire les mœurs et le mode de chasse des principales espèces d'oiseaux qui font l'objet de la chasse aux petits pieds, mais le chasseur méridional, tout en poursuivant les ortolans, les grassets et les cul-blancs, tire également quelque autre menu gibier que l'on peut appeler les oiseaux de hasard parce qu'il les rencontre moins nombreux et fortuitement.

Tels sont le bec-croisé (*bé-crousa*) qu'on trouve dans les bois de pins, le traquet ou pied-noir, ce gentil petit oiseau qui se laisse facilement aborder et se perche à l'extrémité des grandes herbes, le bec-fin rouge-queue (*quoua rousso*), souvent très commun chez nous en automne, le pinson, (*quinsar* ou *quinsoun*), qui passe l'hiver dans nos contrées, l'alouette lulu (*coutelou, créou*), l'alouette calandre (*calandro*), l'alouette huppée (*couquiado, capéludo*) ; ces diverses espèces d'alouettes sont assez abondantes dans le Midi et peuvent figurer honorablement dans une brochette de petits pieds.

Trois sifflets sont nécessaires au chasseur d'oiseaux : d'abord un sifflet pour les grassets. Cet appeau est en métal blanc, de forme allongée, on imite le *biz biz* du grasset en soufflant deux ou trois légers coups.

Les deux autres sifflets sont ronds et de grosseur différente ; ils ont un côté convexe et un autre concave, celui qu'on met dans la bouche. Le plus petit appeau sert pour les *cici*, les bergeronnettes, les *chics* etc... Avec le plus gros on imite le chant de l'alouette, du créou, du bruant, etc....

Pour la chasse aux alouettes, le sifflet, quand on sait le manœuvrer, est un instrument qui vaut autant que le miroir et permet de tirer cet oiseau avec succès, alors que le miroir ne brille pas faute de soleil. Mais si le temps est favorable et la matinée ensoleillée, les deux engins se complètent l'un l'autre et aident admirablement à remplir le carnier du chasseur.

XIII

La chasse en battue

(La battudo)

Chaque rabatteur crie, il frappe, il gesticule,
Pour pousser en devant le gibier qui recule :
Il entonne perdreaux ! ou braille au débusqué;
Le tireur froid se tient immobile et braqué.
DEYEUX.

Cette chasse ressemble beaucoup à la chasse à l'affût, avec cette différence toutefois que le gibier est poussé par des rabatteurs sur les tireurs qui attendent, rangés sur une seule ligne, et plus ou moins dissimulés, selon le terrain.

Lorsque le pays est giboyeux et que l'on procède méthodiquement, les battues donnent lieu à des fusillades nombreuses et à de véritables hécatombes. C'est là que les bons tireurs peuvent se signaler. Les compagnies de perdrix arrivent affolées au devant des canons du chasseur, les pauvres lièvres trottinent de ci de là, se ravisent, s'arrêtent, ne sachant quel parti prendre et finissent enfin par *faire le manchon* par suite d'un coup de feu bien dirigé. Le hazard joue un grand rôle dans ce

genre de chasse ; ici, il ne s'agit plus de chercher avec art le gibier et de le faire lever ; c'est lui qùi vient droit à vous, s'il prend une autre direction, vous risquez fort de rentrer bredouille, le meilleur tireur peut donc ne rien tuer.

On ne doit faire de battues qu'en fin de saison de chasse, car on tue beaucoup de gibier et on en blesse aussi beaucoup qui est perdu pour les chasseurs. Dans le département du Gard, elles sont autorisées à partir du premier octobre, c'est encore beaucoup trop tôt, dans l'intérêt de la protection du gibier, principalement de la perdrix.

La direction de la battue est confiée à un chasseur expérimenté, connaissant bien les localités, les habitudes du gibier et le terrain où il fait placer traqueurs et tireurs. L'ordre et la marche de la battue lui appartient en maître : il donne les instructions pour traquer successivement enceinte par enceinte.

Les tireurs mettent à profit les accidents de terrain pour se placer à peu de distance les uns des autres, en front de bandière le nez au vent ; ils se dissimulent le plus possible le long des chemins, dans des fossés, derrière des tertres, des arbres, des haies.

La ligne de tir étant établie, le sens de la marche convenu, les traqueurs, en nombre double des tireurs, se partagent en deux bandes

et s'en vont en silence, par un grand circuit de gauche et de droite, s'échelonner à l'opposé à un ou deux kilomètres environ. La ligne des traqueurs, dont chaque aile est conduite par un chef intelligent, doit marcher à vent arrière et décrire la forme d'un fer-à-cheval, renforçé au centre et à ses extrémités, afin d'empêcher le gibier de rétrograder. Les traqueurs sont choisis parmi des paysans alertes, connaissant bien la contrée et les remises du gibier.

Lorsque tous les tireurs sont dissimulés ou blottis à leur poste, au signal donné par l'un d'eux, les traqueurs se mettent en mouvement tous ensemble en poussant des cris et en frappant sur les buissons, broussailles et fourrés avec un bâton. Ils poussent le gibier devant eux, signalent les lièvres et les perdrix, qui se lèvent à leur approche, par le cri : *aviso !*

Ils ne doivent point laisser le gibier forçer leur ligne ; les deux chefs traqueurs qui conduisent les ailes règlent la marche de leurs hommes et leur distance respective, ils accélèrent ou modèrent la marche du centre et des ailes, enfin ils ont soin de converger chacun vers l'une et l'autre extrémité de la ligne des tireurs.

Les traqueurs doivent se tenir plus rapprochés dans les terrains boisés, plus espacés dans la plaine.

Il ne faut jamais laisser courir de chiens

dans l'enceinte de la battue, d'abord, parce que cela effraie inutilement le gibier, ensuite, parce que ces chiens sont exposés à recevoir des coups de fusil. Mais, il est bon qu'un traqueur tienne en laisse un chien pour chercher et rapporter, après chaque battue, les pièces blessées qu'on ne trouve pas.

Quand une pièce de gibier tombe, on la laisse sur le terrain jusqu'à la fin de la battue :

Lorsque la fusillade cesse, les traqueurs rejoignent les tireurs et on prend de nouvelles dispositions pour battre une autre enceinte.

Voici maintenant quelques conseils spéciaux à ce genre de chasse :

Sous aucun prétexte, un tireur ne doit quitter le poste qui lui a été assigné, ni sortir de la ligne tant que la battue n'est pas terminée.

Il ne faut jamais tirer dans la direction d'un rabatteur. La perdrix au rabat vient sur vous comme un boulet de canon ; le tir en est donc très difficile, vous le simplifierez en vous tournant ; laissez-la passer sur votre tête et tirez-la par derrière quand elle file droit.

Si la ligne de tir de votre poste est bordé d'arbres, la perdrix choisira comme passage l'endroit où deux arbres sont le plus éloignés l'un de l'autre et forment une brèche.

En battue, le tir le plus facile est celui du lièvre, pourvu que vous soyez immobile et silencieux.

La battue peut se faire d'une autre façon, plus agréable pour le tireur qui n'aime pas l'immobilité et l'attente : ainsi, par exemple, quatre chasseurs se réunissent et avec eux quatre traqueurs, munis seulement de bâtons. Ce groupe de huit hommes doit marcher ensemble sur la même ligne, chacun à vingt ou vingt-cinq pas d'intervalle de son voisin, les batteurs alternant avec les tireurs. Cela forme un front de bandière de deux cents mètres environ, au moyen duquel on embrasse une grande étendue de terrain.

Les batteurs crient et font du bruit avec leurs bâtons pour faire lever le gibier.

Si, au départ d'une compagnie de perdrix, l'un des chasseurs a tué, les autres suspendent leur marche un instant et ont soin d'observer la remise des perdrix, que l'on va ensuite relever en bon ordre.

Si l'on bat un bois taillis, les tireurs doivent suivre de préférence les chemins et sentiers afin d'y tirer les lièvres et les lapins au passage.

On peut mener un chien à cette chasse, afin de ne pas perdre un lièvre blessé ou une perdrix démontée, mais le chien devra être tenu en laisse par un des traqueurs.

Ce genre de battue est assez usité dans certaines localités du Midi, on lui a donné le nom de *rasteou* (râteau) parce qu'il ramasse tout le gibier rencontré.

Quelque soit le mode de battue adopté, le gibier se partage aussi également que possible entre tous les tireurs et chacun s'en retourne le carnier abondamment pourvu. L'égalité du partage rectifie le tir des maladroits.

XIV

La chasse au marais

En tous les temps au marécage
Le plaisir t'appelle et t'engage,
Il offre à ton cœur agité
Le charme et la diversité.

DEYEUX.

Cette chasse est celle qui offre le plus de diversité et d'imprévu, c'est aussi la plus abondante et celle dont la durée se prolonge davantage. Mais, la chasse au gibier d'eau est également la plus pénible : il faut jouir d'une santé de fer, d'un tempérament endurci aux fatigues, car c'est par les mauvais temps, la pluie, le vent glacial, la neige que le chasseur compte le plus de chances de succès.

Une prudence excessive est de rigueur autant dans le costume que dans l'hygiène du chasseur. Ne partez jamais à jeun, habillez-vous, l'été, de velours coton et, l'hiver de flanelle, de drap et de caoutchouc. Ne portez en aucune saison la chemise ou le vêtement de toile. Ayez une bonne paire de bottes soigneusement graissées.

Si vous avez quelque douleur aux articula-

tions ou aux reins ou si vous vous êtes mouillé dans la journée, frictionnez-vous, le soir, avec de l'alcool camphré.

Au marais, le chasseur doit marcher lentement et prudemment lorsqu'il est à pied ; à la couleur des herbes qui poussent sur les tertres et les petits îlots, il doit juger si le terrain est sans danger.

Evitez l'eau rouge, ferrugineuse,qui provient des filtrations de sources souterraines, fuyez surtout l'eau noire et bourbeuse, les herbes vertes qui annoncent la présence d'une eau vive et profonde, le nènuphar qui pousse au bord de ces gouffres qu'on appelle vulgairement *lorons*.

Il importe de tourner les endroits dangereux et de gagner les joncs et les herbes jaunissantes qui ne poussent que sur un terrain solide.

Les meilleurs chiens pour le marais sont les épagneuls, les barbets, les griffons : il faut que le chien soit sage, infatigable et *barbotteur*, qu'il obéisse au geste et sache bien rapporter.

« Les gibiers d'eau, dit La Vallée (1), n'habitent pas tous les mêmes localités : les uns se tiennent dans les marais, dans les queues d'étang, dans les prairies submergées ; les autres veulent des eaux plus profondes, des

(1) *La chasse à tir en France* par Joseph La Vallée.

lacs, des étangs, d'autres exigent des eaux courantes. La manière de chasser chacun d'eux varie donc suivant les lieux où l'on doit les rencontrer. »

Il n'y a pas d'oiseau qui fournisse autant d'espèces différentes que le canard sauvage : vingt deux espèces diverses ont été observées dans notre région méridionale et si plusieurs chasseurs pensent que nous en avons un plus grand nombre, c'est qu'ils prennent les *jeunes*, les *femelles* et les *variétés d'âge* pour autant d'espèces. On les désigne sous le nom générique de *bouis ;* c'est la chasse d'hiver la plus fructueuse, la plus entraînante, la plus fertile en péripéties de tout genre.

C'est vers la fin d'octobre que paraissent dans le midi les premiers canards ; leurs troupes d'abord petites, sont suivies, en novembre et en décembre, par des bandes plus nombreuses, disposées en triangles et au vol très-élevé.

Dans notre région on les rencontre partout, sur les étangs de l'intérieur des terres, fournis d'herbes, de roseaux et voisins des bois, sur les côtés de la Méditerranée et aux embouchures du Rhône.

Les mœurs du canard sont plutôt de nuit que de jour ; généralement ils voyagent et pâturent dans l'obscurité.

On trouve d'abord chez nous le col-vert

dont le plumage diffère peu du canard domestique ; son volume est cependant un peu moindre ; il a le cou plus grêle, la patte plus menue, les ongles plus noirs, enfin la membrane des pieds est beaucoup plus mince et plus douce au toucher que celle du canard privé.

Le canard chipeau ou ridenne, appelé vulgairement *bouy-gris* ou *bournasso* arrive en hiver dans nos marais et y reste jusqu'à la belle saison.

Le canard pilet *(bouis, quaou dèziroundo)*, se montre chez nous à l'approche de l'hiver, mais devient plus commun en février et en mars, époques auxquelles il ne tarde pas à partir pour regagner les pays du nord qu'il habite l'été.

Le canard souchet *(cuyeïras)* et le canard siffleur *(piaoulaïré, siblaïré)* sont comme les précédentes espèces, fort communs, en automne, dans nos contrées marécageuses, notamment dans la Camargue, ces espèces nous quittent au printemps à l'exception d'un très petit nombre d'individus qui restent pour nicher.

On rencontre également dans notre région la sarcelle commune ou sarcelle d'été *(cachopioun, cannetto)*, la petite sarcelle (*sarcello*); ces oiseaux aquatiques très abondants dans nos marais et nos étangs ressemblent au canard par leur plumage et par leurs mœurs.

On chasse les canards de différentes manières, soit à pied sur les bords des étangs et cours d'eau, soit en bateau, soit à la cabane.

On tire les canards au vol à la *passée*, en novembre, décembre et janvier qui sont les mois les plus favorables pour cette chasse. Au crépuscule du matin ou du soir, on se poste devant un étang et à l'abri des roseaux, des joncs ou des tamaris, faisant face au soleil qui va paraître ou disparaître, le dos au vent, si c'est possible. On tire les bandes de canards et de sarcelles lorsque quittant le rivage ou l'eau elles passent assez près de terre et à bonne portée. Il faut être tout yeux et tout oreilles et faire feu vivement quand les canards fonçent pour ainsi dire sur vous.

Il importe, pour la passée, d'avoir un costume sombre et de faire tenir le chien immobile près de soi.

Durant les hivers rigoureux, les canards abandonnent les eaux qui se congèlent, ils fréquentent les sources et les rivières dont les eaux rapides et chaudes résistent à l'abaissement de la température. On peut alors se mettre à l'affût à ces endroits-là et la chasse est d'autant plus fructueuse que les canards ne peuvent trouver ailleurs les herbes aquatiques qui constituent leur nourriture.

En suivant, dès le point du jour, le bord des rivières ou ruisseaux qui ne gèlent point, on

peut en rencontrer cachés sous les herbes, les racines des arbres, les berges, ils ne partent que lorsqu'on arrive sur eux, surtout par les grands vents.

On chasse aussi les canards en barque sur les étangs : on traverse les joncs, par les clairières qui s'y trouvent en faisant le moins de bruit possible. Le chasseur se place à l'avant du bateau, le batelier doit se tenir derrière afin de ne pas gêner le tireur ; il rame doucement, rasant la rive et évitant le moindre bruit. On se sert d'une canardière qui permet de tirer de loin et de faire d'un seul coup plusieurs victimes ; on tire ensuite avec un fusil ordinaire ceux qui sont démontés ou blessés.

On peut également faire battre l'étang par un homme monté sur un bateau : le chasseur se tient caché à bon vent sur l'un des bords et tire à son aise les canards au rabat.

Lorsqu'un étang est de moyenne étendue, deux chasseurs peuvent marcher de front, chacun sur un des côtés de l'étang, en faisant du bruit et jetant des pierres dans les joncs et les roseaux, où les canards se tiennent habituellement cachés le jour ; en fouillant soigneusement les rives, on a parfois l'occasion de les tirer au moment où ils s'envolent effrayés.

La chasse la plus meurtrière est celle de l'affût ou de la cabane. Voici comment elle se pratique : on construit dans le marais, avec

des planches ou des bois, une petite cabane, très basse, à moitié enfouie en terre et que l'on recouvre de roseaux et d'herbages. On l'établit à peu de distance du rivage de manière à former à l'entour une petite mare d'un rayon de quinze mètres environ. Le chasseur place dans la mare non loin du bord deux ou trois appelants, c'est-à-dire un canard et deux ou trois canes domestiques, afin d'attirer et de faire descendre à proximité les canards sauvages. Les appelants sont attachés par la patte à des piquets qui ne doivent pas dépasser la surface de l'eau.

Le chasseur s'enferme avec son chien dans la cabane et il attend patiemment que les canards, les sarcelles et autre gibier aquatique s'abattent dans la mare où il les tire rassemblés en grand nombre par les meurtrières pratiquées latéralement à la hutte.

Ce genre de chasse se fait principalement la nuit, au clair de lune, mais on peut néanmoins la faire de jour lors des premières gelées ou au commencement du dégel, parce qu'alors les canards vont et viennent et sont sans cesse en mouvement.

Les canetons nés dans nos pays et qu'on nomme *halbrans* donnent lieu, en juillet et août, à une chasse agréable et facile sur les étangs, soit à pied, soit en bateau.

Pendant l'hiver, les canards sont couverts

d'un duvet épais et serré, servez-vous donc de plomb n° 3 ou 4 et mettez quatre grammes et demi de poudre forte dans un calibre 16. Si vous tirez le canard posé, visez-le au dessous de la partie qui émerge de l'eau ; si au vol, visez le cou.

Lorsque l'on tire à pied, il importe de viser haut et de couvrir la pièce, car le terrain marécageux étant mouvant a pour effet de faire baisser le coup. Cette précaution n'est pas nécessaire quand le vol du gibier est oblique.

En bateau, il ne faut pas faire feu lorsque le batelier donne l'impulsion aux rames, car la secousse détruirait l'aplomb du tireur, mais quand le bateau glisse abandonné au fil de l'eau.

Dans le coup d'avirons
Jamais nous ne tirons,

a dit Deyeux. En outre, pour mieux conserver votre équilibre en bateau, écartez les jambes et ne vous penchez pas.

La bécassine ordinaire (*becassino*); est d'un naturel farouche ; elle est très rusée et se laisse difficilement surprendre ; son vol est rapide, elle part de loin en poussant un petit cri sifflé. Chassez-la avec un chien d'arrêt aux allures souples, consultant son maître du regard, comprenant sa volonté par signes et quêtant bellement le nez haut. Marchez à petits

pas, évitez de faire du bruit et soyez toujours prêt à tirer.

La chasse de ce gibier est très agréable dans les prairies et les marais couverts çà et là de flaques d'eau. On le trouve en grand nombre, en automne et au printemps, dans les terrains glissants où paissent les taureaux et les chevaux sauvages, la bécassine se nourrit principalement des animalcules qu'elle trouve dans leurs fientes.

La bécassine est difficile à tirer à cause des crochets et détours qu'elle fait d'abord en partant, mais ensuite elle file droit ou s'élève à une grande hauteur. On a remarqué que ce gibier piquait toujours contre le vent : il est bon de le chercher en ayant le vent au dos, parce qu'alors en se levant les bécassines reviennent sur le chasseur et donnent plus de facilité pour le tir.

La bécassine part de près sur le milieu de la journée, de 11 heures à 1 heure. On ne peut la tirer utilement qu'avant ou après ses crochets. En la tirant au *cul-levé*, si on la manque on a le temps de tirer le second coup, lorsque la bécassine a fait ses trois crochets : un seul grain de plomb l'abat, elle tombe pour peu qu'elle soit frappée. Servez-vous du plomb n° 8.

La bécassine double (*becassino di grossos*) arrive dans notre région au commencement

d'avril et ne fait que passer ; elle reparait encore vers la fin de l'été mais toujours en petit nombre et ne s'arrête pas. On la rencontre dans les prairies inondées et les vastes marécages où il y a peu d'eau mais où elle est claire et non bourbeuse. Elle n'est pas rusée et se laisse approcher à une faible distance ; quand elle part, elle vole droit sans crochets et assez mollement, elle ne va pas se poser loin, on la tue facilement.

Il existe une autre espèce de bécassine, plus petite, nommée sourde, (*court, sourdo*), parce qu'elle ne s'envole qu'au moment où le chasseur est près d'y poser les pieds dessus. On la rencontre souvent dans nos marais en compagnie de la bécassine ordinaire ; elle se cache dans les roseaux épais, sous les joncs secs et les glaïeuls tombés au bord de l'eau.

Cet oiseau vole droit et lentement, part à bonne portée et ne se remise jamais loin.

La sourde arrive en automne et nous quitte au printemps.

Le râle d'eau (*rasclé*) moins gros que le râle de genêts, vit sédentaire dans notre région méridionale ; il est très commun dans le voisinage des marais et des étangs. Pendant le jour, il se cache dans les endroits les plus fourrés tels que les joncs et les tamaris, les bords touffus des fossés, roubines et mares

d'eau ; il ne sort guère que le soir ; c'est alors que l'on entend sa voix, forte d'abord puis diminuant insensiblement et semblant exprimer les syllabes *okri*, *kri*, *kri*.

Il vole peu, court beaucoup en s'allongeant sous les herbes, nage et plonge facilement ; s'il part c'est à la dernière extrémité, il ne tarde pas à se poser. Lorsqu'il est poursuivi, la vitesse de ses jambes et les diverses manœuvres qu'il exécute le sauvent bien des fois parce qu'elles lassent la patience du chasseur et fatiguent le chien le mieux exercé.

Indépendamment des râles qui restent dans le pays, nous en avons de passage en automne et au printemps.

La marouette ou petit râle d'eau, qu'on nomme vulgairemeut *pié-vert*, fait deux passages chez nous, un en automne et l'autre au printemps ; ces oiseaux sont toujours fort nombreux, aussi on en tue des quantités dans toutes les parties marécageuses de notre contrée.

Les mœurs de la marouette tiennent beaucoup de celles du râle d'eau ; comme lui, on la trouve sur les bords des eaux douces, dans les prairies basses et humides. Elle vole peu et court rapidement au milieu des herbes et des joncs.

Un vieux chien sera toujours préférable pour la chasse aux râles, parce qu'il s'empor-

tera moins qu'un jeune et démêlera mieux les ruses de ce gibier. Le chasseur doit marcher lentement, retourner souvent sur ses pas, et, quand le râle s'élève, laisser filer et tirer sans se presser. Servez-vous du plomb n° 7.

La poule d'eau (*poulo d'aïgo*) est d'un naturel craintif ; elle vit au milieu des eaux douces, et demeure, pendant le jour, cachée parmi les joncs et les roseaux et ne sort que le soir. Comme les râles, la poule d'eau a le corps comprimé, les plumes serrées et épaisses. Elle court très vite à terre ainsi que sur les feuilles des plantes aquatiques, nage et plonge parfaitement.

On trouve également, dans le Midi, la petite poule d'eau (*boiboy, crébo-chin*), elle arrive vers la fin du mois de mars et ne fait qu'un seul passage. Elle est très rusée ; la course rapide qu'elle exécute, dans les endroits les plus fourrés des bords de nos marais, la dérobe souvent au chasseur.

Le nom patois de *crève-chien* par lequel on la désigne, indique suffisamment toute la peine qu'elle donne aux chiens qui la poursuivent.

La macreuse ou foulque (*fouquo, macruso*) a la taille semblable à celle du canard, son plumage est d'un noir luisant, le ventre seul est de couleur terne ou gris forcé.

Les macreuses arrivent par bandes fort nombreuses sur les côtes de Provence, vers la fin d'octobre, par le vent du nord.

Comme elles vivent sur nos étangs pendant la plus grande partie de l'année, elles sont la fiche de consolation du chasseur au marais, lorsque les autres gibiers d'eau sont devenus plus rares. Tout méridional connaît la guerre d'extermination qu'on leur fait sous le nom de *battue aux macreuses* sur nos étangs méditerranéens.

Les chasseurs se divisent en deux troupes les uns demeurent sur la rive de l'étang où la battue a lieu, mais le plus grand nombre montent chacun sur un bâtelet conduit par un passeur. Ces embarcations forment la ligne de tir ; elles embrassent l'étang dans toute sa largeur et se dirigent en demi-cercle, lentement et avec ensemble, sur les macreuses qui, à leur approche, essaient de se dérober en nageant, puis, se trouvant acculées au rivage, s'élèvent en bande dans les airs et traversent la ligne des bâteaux. C'est alors qu'elles reçoivent une fusillade générale et vont s'abattre à l'autre extrémité de l'étang ; celles qui volent du côté de la rive essuient le feu des tireurs à pied, embusqués dans les touffes de joncs ou de roseaux. On renouvelle la même manœuvre plusieurs fois de suite et lorsque la battue est bien conduite et le temps favorable, on tue des milliers de ces oiseaux.

Les macreuses vont et viennent, finissent par se disperser : les unes, ne pouvant plus se servir de leurs ailes, retombent fatiguées sur l'étang, où elles sont massacrées, soit à coups de fusil, soit à coups de rame, les autres s'enlèvent et se réfugient sur un étang voisin.

Parfois, aussi les bâteaux forment deux lignes parallèles qui, partant chacune des rives opposées, marchent l'une sur l'autre, de manière à englober la bande des macreuses reposant au large sur les eaux. Lorsque les deux flotilles se rapprochent, les oiseaux pris entre deux feux, s'enlèvent et passent au-dessus des chasseurs et le massacre commence.

Au surplus, quel que soit le mode de battue adopté, c'est toujours une Saint-Barthélemy qui remplit les bateaux de victimes faites, la plupart, peu honorablement.

Faisons observer ici que cette chasse donne souvent lieu à des querelles entre malotrus et à des accidents de la part de tireurs maladroits; elle n'est pas du goût d'un chasseur digne de ce nom. Si cependant vous voulez en goûter une fois, servez-vous de plomb n° 5 et soyez prudent et méfiant. Refusez l'honneur d'une place sur un bateau et restez sur les bords de l'étang, vous tirerez peut-être moins que les chasseurs en barque, mais vous profiterez des macreuses qui, fatiguées de fuir d'une extrémité à l'autre de l'étang, se réfugient sur la rive ; enfin, —

chose essentielle, — vous éviterez le voisinage des étourdis, chasseurs d'occasion, qui tirent à tort et à travers.

Le vanneau (*vanélo, vaneou*) fait dans notre région deux passages par an ; il voyage par troupes ; son vol est élevé et soutenu ; à terre, il est sans cesse en mouvement, il bondit et parcourt les champs par petits vols coupés On trouve les vanneaux surtout dans les terrains marécageux et sur les bords des étangs où ils se réunissent en troupes nombreuses parce que ces endroits leur offrent une ample nourriture de vers dont ils sont avides et qu'ils font sortir de leurs trous en frappant la terre avec les pattes.

Les vanneaux sont très défiants, on les approche difficilement, à moins qu'il règne de gros vents, car alors l'oiseau a de la peine à prendre son essor. Pour les aborder dans les champs marécageux, marchez contre le vent, en vous courbant et dissimulant derrière une haie ou dans un fossé, afin de dérober votre présence aux sentinelles de ces oiseaux toujours en éveil. Arrivé à bonne portée, visez au milieu de la bande en train de pâturer, mais n'allez pas ramasser de suite vos victimes; laissez les blessés se débattre sur le sol, les vanneaux non atteints reviennent aussitôt et volent en tournant au-dessus des victimes, ce

qui vous permettra de les tirer de nouveau au vol.

Le pluvier (*pluvié*) est une espèce de vanneau qui arrive chez nous avec les pluies d'automne par petites troupes et quelquefois par paires. Il a le vol très rapide et s'élève haut dans l'espace en jetant son cri *pivit, ouït pivivouit.* Il fréquente, comme le vanneau, les lieux humides et les terrains bourbeux. Son naturel n'est pas très farouche et on le prend assez facilement dans les filets qu'on tend au gibier d'eau sur les bords des marécages.

On compte quatre espèces différentes de pluvier dans notre région : le pluvier doré (*pluvié doura*) qui pendant tout l'hiver voyage par bandes nombreuses et suit la direction des vents en jetant son cri fluté ; le pluvier guignard (*sourdo*) assez rare dans le Midi ; les petits pluviers à collier et à demi-collier (*couriolo*) que l'on trouve le long du Rhône, de la Durance et du Gardon et sur les bords de la mer, ces oiseaux volent par petites troupes rasent la terre en jetant un petit cri aigre et perçant.

Le plus sauvage de tous est le pluvier doré, aussi le tire-t-on de loin avec du plomb n° 4 tandis que pour ses congénères le n° 7 suffit.

La chair de ce gibier est délicate et aussi estimée que celle du vanneau.

On rencontre également au bord des marais

et dans les plaines sablonneuses de notre contrée les bandes des petits échassiers tels que le courlis (*courli di garrigo*) qui a le vol puissant et pousse le cri *turlui turlui;* les barges (*bullo, charlotino*) rousset et à queue noire qui arrivent par petites troupes en automne comme les chevaliers (*gabidoulo di pé rouje, cambé*) dont on compte plusieurs espèces que l'on nomme vulgairement *quiou-blan d'aïgo, pluvieroto, couriolo d'aïgo, charlotino griso, siblarèlo blanco.* Ces oiseaux ont les jambes longues et minces, vont par petites troupes et fréquentent les bords des étangs et des rivières ainsi que les prairies marécageuses.

Je bornerai là l'énumération des principaux oiseaux aquatiques que l'on chasse dans le Midi; certes ce gibier présente une grande variété et le chasseur méridional a parfois la bonne fortune de tirer, sans les chercher, d'autres espèces, telles que l'oie sauvage, le flamant, le grèbe etc.... mais ce sont là des oiseaux de hazard et je crois qu'il suffit que j'ai parlé de ceux qui font ordinairement l'objet de la chasse au marais.

XV

Précautions vitales

Le père en prescrira la lecture à son fils.

Ce chapître n'est pas le moins important de ceux qui peuvent trouver place dans un ouvrage sur la chasse : chaque année, à partir de l'ouverture, les journaux enregistrent les fréquents accidents de chasse qui ont lieu dans les diverses régions et dont la cause pour ainsi dire unique est *le manque de prudence* imputable aux victimes. C'est ainsi qu'une partie de plaisir, un exercice qui devrait être salutaire, se termine lamentablement dans les larmes, la douleur et le deuil.

La plus grande prudence doit être la règle absolue d'un véritable chasseur :

Méfiez-vous du fusil,
C'est toujours un traître outil.

Puisse ce dicton demeurer gravé dans votre mémoire !.. Quand vous tenez un fusil chargé entre vos mains, n'oubliez jamais que vous pouvez semer la mort autour de vous et qu'une seconde d'inattention, de négligence, d'impru-

dence de votre part peut faire une victime, tuer ou blesser gravement une personne humaine, un ami, un parent, vous-même enfin !

Nous allons énumérer les principales précautions qu'un chasseur doit rigoureusement observer et faire observer autour de lui.

D'abord, ne laissez jamais prendre à un chien la mauvaise habitude de sauter sur vous.

Il ne faut charger son arme qu'au moment où l'on se met en action de chasse ; en chargeant, assurez-vous que rien n'obstrue les canons. Dès l'instant où le fusil est chargé, l'orifice des canons ne doit jamais faire face à personne.

Si vous chassez en compagnie, placez-vous toujours en ligne, — plutôt en arrière qu'en avant ; — faites attention aux différences de niveau afin de ne pas distribuer à autrui ou recevoir vous-même le plomb destiné au gibier.

Quand le fusil est chargé et que vous vous mettez en quête, vous devez tenir la main droite à la poignée de l'arme, en dehors de la sous-garde et jamais l'index en contact avec la détente, car, dans ce cas, une secousse imprévue, un faux pas pourraient déterminer le départ involontaire de la charge. Méfiez-vous des détentes trop douces et des mouvements nerveux.

Ne tirez pas dans la direction d'une personne ou d'une habitation, en fussiez-vous éloigné

de deux cents mètres. Les grains de plomb s'agglomèrent quelquefois et portent alors à des distances surprenantes.

Si vous faites une chute et que votre fusil ait touché le sol ou les broussailles, ayez soin de regarder si l'un des canons n'est pas bouché ou obstrué par de la terre ou des détritus quelconques.

S'il vous faut franchir une haie, sauter un fossé, un talus ou tout autre obstacle, désarmez votre fusil ou tout au moins tenez les canons dirigés verticalement vers le ciel.

Lorsque vous chassez le lièvre ou le lapin, sur un sol montagneux ou pierreux, méfiez-vous des ricochets du plomb et de la déclivité du sol.

Si vous descendez un terrain en pente rapide ou si vous prenez un sentier étroit à la file d'autres chasseurs avec qui vous êtes en partie, ne portez pas votre arme sous le bras ni horizontalement ; mais tenez, au contraire, vos canons dans une position élevée ou mettez l'arme sur l'épaule obliquement.

Au bois, l'extrémité des canons doit être tenue toujours en l'air, ne portez-donc pas le fusil horizontalement à la hauteur de la hanche, comme en plaine.

Ne tirez jamais contre une muraille, un tas de pierres, un chemin caillouteux, par crainte des ricochets.

Ne tirez jamais en face d'un taillis, d'une haie, d'une touffe, sans être sûr qu'il n'y a personne derrière.

Le tir au jugé est quelquefois dangereux, dans les bois et les vignes qui sont à hauteur d'homme.

Les battues sont toujours dangereuses ; on pourrait éviter nombre des accidents qui arrivent dans ces parties de plaisir, si recherchées des chasseurs d'aujourd'hui, en n'y faisant participer que de vrais chasseurs.

Il est bon, au moment où la battue commence, qu'un tireur signale sa présence à ses voisins de droite et de gauche, afin de prévenir toute méprise.

Ne tirez jamais vis-à-vis des rabatteurs et ne bougez pas du poste qui vous a été dévolu tant que les traqueurs n'ont pas rejoint les tireurs.

Au marais, si vous chassez en partie, ne perdez pas de vue, en tirant sur l'eau, que le plomb ricoche et peut aller blesser votre voisin.

Dans les haltes de chasse, si vous posez votre arme chargée, mieux vaut le coucher sur le sol que de l'appuyer droite contre un arbre ou un fourré : un coup de vent, un chien qui la heurte peuvent la faire tomber. Si vous devez prolonger votre arrêt ; mieux vaut encore décharger votre fusil.

Avant de monter en voiture comme avant

d'entrer dans une maison ou à votre logis, retirez vos cartouches du fusil ou bien placez-le de manière qu'il ne puisse être ni touché par un enfant, ni renversé par un chien. Les armes à bascule sont si faciles à charger et à décharger qu'un chasseur est inexcusable de ne pas prendre cette précaution.

En définitive, les accidents qui arrivent fréquemment à la chasse ont surtout pour cause l'inadvertance, la légèreté, la précipitation; on ne saurait donc trop prendre de précautions.

Tout chasseur doit les observer et les faire observer par ses compagnons de chasse : car, s'il est déplorable de causer la mort d'un homme, il est non moins affreux d'être victime de l'imprudence d'autrui.

XVI

Petites misères et déceptions du chasseur

Je suis bon philosophe et je comprends la vie
Où rien ne satisfait qu'à moitié notre envie.

DEYEUX.

Le chasseur doit être philosophe. Comme toutes les choses humaines, la chasse a ses contrariétés, ses mécomptes, ses *désidérata* : on ne réussit pas toujours et l'idéal rêvé n'est jamais atteint à la chasse comme ailleurs.

Un fait désastreux et indéniable c'est que le gibier diminue dans le midi de la France comme partout; cette diminution croissante s'affirme, graduellement, en raison directe du perfectionnement du fusil de chasse, — ô ironie du sort ! — Joignez à cela les progrès de l'agriculture (1) : avec le système des doubles et même des triples récoltes annuelles sur un même fonds, les champs de notre midi ne sont jamais vides de travailleurs ; les jachères n'existent plus, les fourrés protecteurs et les couverts paisibles deviennent de plus en plus

(1) Nous ne récriminons pas, nous constatons simplement.

rares pour le gibier, on défriche partout, on arrache les bois pour y planter des vignes qui exigent une culture et des soins continuels et ne sont plus comme jadis un refuge assuré pour le gibier.

Mais, ce qu'il faut blâmer et ce qu'il faudrait empêcher surtout c'est le braconnage au collet *(lou las)*, cet engin redoutable et éminemment destructeur que le paysan tend en grand nombre et relève sans bruit, en ayant l'air de travailler ou de se promener au bord des bois.

Ces causes réelles et multiples du dépeuplement de nos plaines et de nos bois pourraient-elles être atténuées ? Quel remède y apporter? Il faudrait, croyons-nous, d'abord :

— empêcher, par une surveillance plus active, le braconnage au collet, à l'appeau, au filet ;

— assimiler le dénichage d'oiseaux aux délits de chasse ;

— interdire la chasse de la perdrix et le colportage de ce gibier à partir du premier novembre, car à partir de cette époque on ne peut plus chasser la perdrix au chien d'arrêt et on la tue par des procédés de braconnier ;

— former dans chaque commune rurale une réserve permanente de chasse où le gibier multiplierait sans trouble et repeuplerait la contrée environnante : deux ou trois communes limitrophes pourraient s'entendre afin de grouper les lots de réserve, ce serait même là

ce qui augmenterait l'efficacité de la mesure ;

— détruire par le poison, chaque année après la clôture, simultanément dans toutes les communes d'un même arrondissement, les animaux nuisibles, tels que renards, pies, oiseaux de proie ;

— prohiber la divagation des chiens à la campagne, durant le temps où la chasse est fermée ;

— enfin adhérer plus nombreux aux sociétés formées pour la répression du braconnage (1).

Ce sont là autant de mesures non seulement utiles mais nécessaires sur lesquelles il est bon d'appeler l'attention de nos législateurs, car la loi très imparfaite et surannée de 1844 ne suffit plus aujourd'hui pour sauver le gibier sédentaire d'une destruction complète et donner une légitime satisfaction au chasseur qui paie le double impôt de la poudre et du permis de chasse.

---

(1) Nous devons signaler la formation récente de la *Société des chasseurs provençaux* pour la répression du braconnage dans les Bouches-du-Rhône. Cette société, autorisée par arrêté préfectoral, a été accueillie avec faveur par les chasseurs. Grâce à leur concours, la commission administrative, élue par l'assemblée générale, a organisé le fonctionnement des services divers et a obtenu des résultats sérieux soit par les poursuites judiciaires intentées, contre des braconniers, à la requête des sociétaires, soit par les récompenses pécuniaires et honorifiques accordées aux agents de répression les plus méritants. La *Société des chasseurs provençaux* justifie de plus en plus les espérances qu'on est en droit d'attendre d'elle. Il serait à souhaiter que chaque département voisin suivit son exemple.

Le chasseur connait également des misères, des contrariétés subjectives c'est-à-dire toutes personnelles : le meilleur tireur manque parfois sans savoir pourquoi ni comment : la cartouche était de confection soignée, l'arme parfaite, le tir selon les règles et le gibier a, comme on dit, *emporté le coup*, laissant, comme fiche de consolation, une plume ou quelques poils. Mystère et déception ! On se moque du chasseur qui trouve toujours une excuse à sa maladresse, comme le vent, le soleil, la mauvaise poudre, etc.... n'exagérons rien, ce chasseur a quelquefois raison.

Celui qui réussit la moitié de ses coups pendant la saison de chasse se rencontre à peine dans la proportion de un sur mille chasseurs. Soyez donc modeste et tenez-vous pour satisfait si, dans votre honorable médiocrité, vous abattez et mettez dans le carnier ordinairement une pièce sur trois.

Car il faut aussi tenir compte des pièces de gibier que l'on perd, du lièvre qui, malgré la recherche des chiens, vous échappe avec une cuisse brisée, du lapin mortellement blessé qui va mourir dans son terrier ou y périt saigné par le furet, des perdrix ou cailles démontées que le chien ne retrouve pas.

Au marais, un canard tombe sous votre coup de fusil, vous allez pour le ramasser et ne le trouvez plus ; blessé seulement, il a plongé, il

est perdu pour vous et deviendra le régal des oiseaux de proie.

Ce sont là les petites misères courantes de la vie du chasseur ; le méridional, au tempérament nerveux et irascible, s'y habitue difficilement.

Le carnier serait rarement vide si l'on avait toujours autant de chances que d'adresse. La chasse est, comme le jeu, mélangée d'espoirs et d'émotions, de gains et de pertes ; il y a des jours de déveine et de malheur.

Les désappointements sont nombreux : le principal est de ne pas trouver du gibier dans les endroits réputés giboyeux et cela, après avoir pris beaucoup de peine et avoir quêté selon toutes les règles de l'art. Combien de chasseurs se bornent à tuer... le temps !

Faut-il citer quelques misères ou déceptions d'un ordre plus accidentel ?

— Au moment d'épauler, votre fusil s'accroche et s'embarrasse à votre chaine de montre, à votre lorgnon, au filet de votre carnier, à vos vêtements ;

— votre cartouche rate, alors que vous teniez à l'œil, une pièce de gibier ;

— ou bien vous n'avez qu'un seul de vos canons chargé, vous pressez la détente du coup qui ne l'est plus ;

— prêt à tirer, vous faites une chûte en glissant sur un rocher, heureux si votre arme ne part pas seule et ne blesse personne ;

— ou encore le canon de votre fusil crève, parce que la bouche s'était obstruée à votre insu ;

— en désarmant votre fusil, dans le mouvement d'adduction le chien échappe à votre pouce ou bien vous pressez la détente droite alors que votre pouce retient le chien gauche et réciproquement.

La chasse au miroir est féconde en contre temps et mécomptes de toutes sortes ; vous étiez parti avant le jour, alors que les étoiles brillaient dans un ciel sans nuages ; une fois arrivé et installé sur le terrain de chasse, voilà que les nuages montent du sud et viennent peu à peu s'amonceler devant le soleil qui faisait déjà flamboyer la machine tournante : aussi, les alouettes ne se mirent pas et, d'un vol élevé, elles traversent avec indifférence. Tantôt c'est la ficelle du miroir qui casse au moment où un véritable nuage d'alouettes planait sur votre tête, tantôt le miroir grince en tournant parce que vous avez omis, avant de partir, de le graisser avec un peu d'huile : ce frottement persistant éloigne l'alouette qui venait *dalter*.

Il y a aussi des jours néfastes où l'alouette s'abstient de venir au miroir ; elle passe rapidement sans faire la moindre attention à l'engin perfide ou bien elle tournoie un instant à une grande hauteur puis continue son vol à

travers l'espace : ces jours-là le chasseur méridional manque souvent, enrage, maudit le sort et plie tristement bagage avec trois ou quatre alouettes dans le carnier.

Il faut d'ailleurs le reconnaître, cette chasse au miroir ne donne plus de beaux résultats dans nos contrées comme il y a une vingtaine d'années ; les alouettes qui arrivent chez nous ont déjà été tiraillées dans d'autres régions ; elles sont désillusionnées (*rabusado*, comme disent les paysans), et se méfient de l'engin qui tourne. La diminution croissante du gibier a eu pour conséquence de faire chasser l'alouette par les chasseurs du nord et du centre qui la dédaignaient autrefois.

Je n'ai pas la prétention d'énumérer dans ce chapitre tous les accidents, déboires, déceptions et contre-temps éprouvés à la chasse, je n'ai voulu en donner qu'un aperçu : il faut pourtant conclure, à titre de moralité, que la plupart de ces désagréments sont imputables au caractère de chasseur, à sa précipitation, à son manque de prévoyance et de sang-froid.

L'égalité de caractère doit être dans les mœurs d'un bon tireur ; la bonne humeur est la première loi du chasseur. Souvenez-vous que Deyeux a dit :

La fortune jamais dans les champs ne seconde.
Le naturel fâcheux qui murmure et qui gronde.

Si, néanmoins, il vous arrive d'être sous la funeste influence d'une de ces déveines appelées *guignon* pendant lesquelles le gibier refuse de se montrer ou de tomber sous votre plomb, vous vous consolerez en pensant qu'elles sont communes aux débutants et aux vieux chasseurs et que la chasse est une opération aléatoire qui vous permet d'espérer un lendemain meilleur.

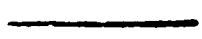
Je ne voudrai pas cependant vous inspirer une pensée amère et une impression de découragement ; malgré les contrariétés ou les déceptions que vous aurez subies, chassez, chassez toujours. Celui qui est chasseur dans l'âme ne se laisse pas abattre : le méridional chasse pour chasser, parce qu'il aime la chasse et sacrifie tout à cette passion irrésistible, à ce plaisir incomparable, à cette gymnastique aussi salutaire pour le corps que pour l'esprit.

Si vous avez des jours malheureux où vous rentrez au logis le carnier vide, reprenez confiance en considérant que l'exercice auquel vous venez de vous livrer a entretenu et fortifié votre santé, — le premier des biens ; — si, vous aviez des chagrins, la chasse y a sûrement fait diversion : malgré vous, elle a procuré une trêve à vos douleurs morales.

La fatigue détend le corps, elle donne la paix à l'âme ; elle vient à vous comme une

amie qu'on n'a pas besoin d'appeler pour qu'elle pense à vous porter secours :

> L'homme sombre qu'abîme un chagrin oppresseur,
> Pour guérir tous ses maux doit se faire chasseur.
>
> DEYEUX.



XVII

Aphorismes cynégétiques

L'Aphorisme doit être bref,
véridique et original.

Pour choisir un fusil, si tu n'es pas un fou,
Consulte la longueur de tes bras, de ton cou (1).

—o—

Un canon précieux est l'âme de la chasse
Prévois tout accident qui de loin le menace.

—o—

Que le poids d'un fusil ne soit pas sur la mire,
Ou le coup plongera sous ce poids qui le tire.

—o—

Chacun des deux canons au moins tu nettoiras
Après vingt et un coups, ou t'en repentiras.

—o—

Peu de poudre en Septembre, en Octobre beaucoup ;
L'ennemi cuirassé demande un autre coup.

—o—

Beaucoup de plomb garnit, mais pique faiblement ;
Mets-en la moitié moins, voilà mon sentiment.

—o—

Si tu blesses toujours, tu connais le remède :
Ote dix grains de plomb et tu vas tuer raide.

(1) Ces aphorismes ou proverbes sont extraits la plupart, d'un ouvrage ancien, devenu extrêmement rare : *Les Tablettes de Saint-Hubert.*

Ne sois jamais trop lent ni trop précipité,
L'exécution ferme est dans la vérité.

—o—

Si tu tires en l'air, écarte un peu les pieds
Tu n'as qu'un point d'appui si tu les tiens liés.

—o—

S'il faut jeter le coup, n'hésite pas, de grâce,
On ne peut marier le doute avec l'audace.

—o—

Si vers la fin du jour on n'y voit presque pas,
Tire toujours plus haut; l'ombre indique trop bas.

—o—

Sur le sol qui descend tiens le corps en arrière ;
Quand on grimpe la côte, on fait tout le contraire.

—o—

Ne livre jamais rien au destin qui te joue ;
Il faut fixer la pièce avant de mettre en joue.

—o—

En tous lieux, comme Argus, incessamment regarde,
Car tu seras surpris, si tu n'y prends bien garde.

—o—

Dans sa course ou son vol tout animal s'enlève,
Il faut un tant soit peu que le canon relève.

—o—

Crois l'avis précédent d'autant plus précieux
Qu'on découvre toujours dans le but d'y voir mieux.

—o—

Pour doubler coup manqué, sans aucun doute il faut,
Pour la seconde fois, viser l'objet plus haut.

—o—

Je dis et je redis, revenant sur mes pas :
Presque toujours on tire ou derrière ou trop bas.

—o—

Pour bien faire un croisé, que la pièce avancée
Soit, sans égard à l'autre, uniquement visée.

—o—

De la droite à la gauche, ou l'inverse ou tout droit,
Le coup double dépend du calme et du sang-froid.

—o—

Quant au coup dit *du roi,* qu'on tire sur sa tête
Qui vise avant le bec, frappe au cœur de la bête.

—o—

Le genou droit en l'air,
Tu dois manquer c'est clair.

—o—

Ne te moque jamais d'un chasseur maladroit,
Enseigne-lui plutôt à faire ce qu'il doit.

—o—

Primo : la bonne humeur ; secundo : le bon vent,
Deux importantes lois qu'on méprise souvent.

—o—

La fortune jamais dans les champs ne seconde
Le naturel fâcheux qui murmure et qui gronde.

—o—

Tire sur la perdrix qui fuit directement,
Le dessus de son dos ; c'est trop bas autrement.

—o—

Perdrix passe en travers ? tire un pouce devant,
Ou tu la manqueras quatre-vingt fois sur cent.

—o—

Si la perdrix décrit ligne oblique en montant
Il faut viser dessous pour arriver devant.

—o—

Lorsqu'on manque la caille, au dessous d'elle on tire :
Il faut couvrir la pièce avec le point de mire.

—o—

Un lièvre vient sur toi ? mais tu le tireras
Un demi-pied devant ou tu le manqueras

—o—

Lièvre fuit devant toi, toujours le tireras
Au dessus de l'oreille et le ramasseras.

—o—

Quand un lièvre lancé de près traversera
Un pouce par devant, le tireur visera

—o—

Dans les conditions d'un grand éloignement,
Tirez haut, tirez vite et tirez par devant.

—o—

S'il tire lièvre au gite, un bon chasseur devra
Ne viser que la tête, ou le lièvre fuira.

—o—

Lièvre blotti fait matelas
Le plomb frappe et ne perce pas

—o—

Un seul mot pour le poil, heureux qui s'en souvient :
Tirez haut ce qui fuit, tirez bas ce qui vient.

—o—

Le contraire en deux coups :
Lièvre dessus, perdrix dessous.

—o—

La bête fuit dans l'herbe ? on n'y voit pas ; il faut
Vaincre l'incertitude et tirer haut, très haut.

—o—

Pointe la bécassine aussitôt son départ,
Suis-la dans son zig-zag et tire un peu plus-tard.

—o—

Dans le marais lève les bras
Si tu ne veux tirer trop bas

—o—

Dans la direction d'une poitrine humaine,
Pas même à trois cents pas, ne tire dans la plaine

—o—

Sur le caillou méplat qui brille au bord de l'eau
Le plomb presque mourant prend un essor nouveau.

—o—

Surtout de la prudence aux alentours des bois ;
Quelqu'un est près de l'arbre ou derrière la croix.

—o—

Pour toutes soit dit une fois
Haussez les armes dans le bois.

—o—

Pour sauter tu désarmeras
Ou quelque jour tu nous tueras

—o—

Pas de chasse à tes yeux quand un homme est blessé;
Cours, qu'il soit recueilli dans tes bras empressés.

—o—

Honte à toi si tu fuis dans cet affreux malheur !
Qui donc prend du plaisir auprès de la douleur ?

XVIII

Législation et arrêtés règlementaires

Nul n'est censé ignorer la loi
et les arrêtés préfectoraux.

Il importe que tout chasseur connaisse ses droits et ses devoirs; aussi, il nous a paru utile et même nécessaire de compléter ces notions purement cynégétiques, par un exposé sommaire de la loi du 3 mai 1844 et des règlements particuliers sur la chasse.

Faisons d'abord observer que les délits de chasse ont le caractère de *contraventions* : d'où il suit que l'intention n'est pas un élément constitutif du délit et que la bonne foi n'est pas admise comme excuse. Ainsi, les erreurs relatives au jour d'ouverture ou de clôture de la chasse, à l'espèce de gibier tiré, à la prohibition d'un terrain, à la nature de l'engin employé, etc.... ne sauraient effacer le délit, mais les tribunaux peuvent tenir compte de l'erreur commise pour modérer la peine.

Occupons-nous maintenant de la propriété

du gibier. Cette question délicate a donné lieu à des divergences dans la doctrine des auteurs et dans la jurisprudence des tribunaux; on peut néanmoins résumer actuellement les principes de la manière suivante :

Le gibier n'appartient à personne et devient la propriété du premier occupant, en quelque lieu qu'il soit capturé.

Le chasseur n'est censé avoir un droit d'occupation sur le gibier qu'autant qu'il l'a blessé mortellement et l'a mis, par suite, dans l'impossibilité d'échapper à sa poursuite, ou si chassant à courre, l'animal est sur ses fins et va être forçé. Dans toute autre situation, l'incertitude qui existe au sujet de la capture du gibier doit faire admettre que le gibier appartient au chasseur qui s'en est emparé le premier.

On considère comme mortellement blessé, le lièvre ayant la patte cassée et le perdreau démonté : ils appartiennent donc au chasseur, quel que soit l'endroit où ils sont tombés, mais le chasseur peut être poursuivi pour délit de chasse et en dommages-intérêts, s'il a tiré ou ramassé son gibier sur une propriété où il n'avait pas la permission d'aller.

La poursuite du gibier par des chiens courants ne constitue pas un droit d'occupation au profit de leur maître, si le gibier n'est pas blessé ou ne l'est que légèrement.

Le gibier, forcé à courre ou pris par un chien, appartient au maître du chien, alors même que la capture a eu lieu en l'absence du maître.

Le gibier tombé sur le terrain d'autrui appartient au chasseur et le propriétaire doit le lui remettre.

Le gibier pris au piège appartient au premier venu ; car, le fait d'avoir placé un piège n'est pas un fait d'occupation suffisamment personnel.

Le gibier perdu par le chasseur qui a cessé ses recherches appartient à celui qui le trouve.

Le sujet qui nous occupe peut être ramené à cinq questions principales :

1° Qu'est-ce que chasser ?
2° Qui peut chasser ?
3° Quand peut-on chasser ?
4° Où peut-on chasser ?
5° De quelle manière peut-on chasser ?

Nous allons examiner rapidement ces diverses questions si intéressantes pour tout chasseur :

1° Qu'est-ce que chasser ?

L'acte ou *fait de chasse* consiste soit à chercher, soit à poursuivre, soit à capturer tout animal non domestique, quel que soit le moyen employé pour y parvenir.

On considère comme faisant acte de chasse

la personne qui *fait* ou *laisse* chasser ses chiens.

Celui qui, avant l'ouverture, parcourt les champs avec un chien, soit dans le but de l'exercer, soit pour reconnaître où se trouve le gibier, est-il en action de chasse ? Oui, d'après la Cour de Cassation qui a décidé que la loi a eu pour but de protéger les récoltes, en prenant des précautions contre l'entraînement du chasseur ; qu'elle a voulu, en outre, pourvoir dans certaines limites et, surtout pendant le temps de la reproduction, à la conservation du gibier.

Il importe cependant de noter ici que le fait de chasse n'est repréhensible qu'à l'état de *flagrant délit :* on ne peut donc l'induire vaguement d'actes préparatoires ou de circonstances plus ou moins vraisemblables, il faut l'attitude de chasse c'est-à-dire que la démarche, la manière de porter le fusil, la quête du chien, en un mot les agissements de l'individu dénotent clairement chez lui l'intention et la possibilité de capturer un gibier quelconque. Ainsi, un individu peut passer sur un chemin ou même traverser un champ avec tout l'attirail de chasseur et le fusil sur l'épaule ou en bandoulière ; certes, il annonce l'intention de chasser, ou peut revenir de la chasse, mais, comme il n'a pas encore chassé ou ne chasse plus, le délit n'existe pas. La loi

ne défend pas de porter une arme pour sa sécurité personnelle ou pour tout autre motif.

Enfin, n'oublions pas que les énonciations contenues dans les procès-verbaux de gendarmerie, ne font foi que jusqu'à preuve contraire ; les tribunaux peuvent donc, après enquête régulière, faire des constatations contraires à ces énonciations. D'ailleurs, tout chasseur à qui un gendarme ou un garde déclare dresser procès-verbal, agira sagement en priant l'agent de l'autorité de constater au procès-verbal, toutes les circonstances de nature à mettre dans son véritable jour le fait qui lui est reproché.

2° Qui peut chasser ?

Nul ne peut chasser s'il ne lui a pas été délivré un permis de chasse par l'autorité compétente.

Le permis de chasse n'est pas délivré aux enfants mineurs qui n'ont pas seize ans accomplis, les enfants de 16 à 21 ans peuvent l'obtenir pourvu que leur père ou tuteur en fasse la demande.

Les gardes champêtres et les gardes forestiers ne peuvent obtenir de permis de chasse; il n'en est pas de même des gardes particuliers.

Enfin le préfet a le droit de refuser le permis de chasse aux individus qui ont subi certaines condamnations correctionnelles.

La demande du permis de chasse doit être faite sur papier timbré (feuille de 60 centimes), et remise au maire de la commune où l'on réside. Elle est adressée au préfet ou au sous-préfet et doit être accompagnée de la quittance du percepteur qui constate le versement de la somme de 28 francs.

Cette quittance ne peut tenir lieu de permis.

En cas de perte du permis, on peut chasser sans avoir besoin d'obtenir un second permis; car, ce qu'exige la loi, c'est qu'un permis de chasse *vous ait été délivré;* si cette pièce a été perdue, vous n'en conservez pas moins le droit de chasser et il suffit au chasseur de prouver qu'il lui a été délivré un permis de chasse dont la durée n'était pas encore expirée à la date du fait de chasse relevé contre lui. Dans la pratique, le parquet où la gendarmerie se renseignent à la préfecture ou vous déclarez avoir pris votre permis.

La validité et la durée du permis de chasse part du jour de sa signature par le préfet et comprend le jour où il expire à la même date.

Le permis est personnel, mais le chasseur peut se faire aider par des traqueurs, rabatteurs et autres auxiliaires (1).

(1) Le traqueur ou rabatteur n'a pas besoin d'être muni d'un permis de chasse, mais il peut être déclaré responsable, comme complice, du délit commis par le chasseur qu'il assiste ; par exemple, si le ehasseur se sert d'engins prohibés ou chasse sur un terrain où il n'a pas le droit d'aller.

Il est valable pour tout le territoire français, y compris l'Algérie, la Corse et les colonies.

Il doit être présenté à toute réquisition des agents de l'autorité tels que gendarmes, gardes-forestiers, gardes-champêtres, mais seulement lorsqu'on est en action de chasse.

3° Quand peut-on chasser ?

On peut chasser aux époques fixées par les arrêtés préfectoraux.

Pour l'ouverture et la clôture de la chasse, la France est divisée en trois zônes suivant les variétés de culture et de climat. Les départements du Midi sont compris dans la première zône, mais il serait désirable que l'on avançât la date d'ouverture au lieu de la reculer comme cette année. L'ouverture doit avoir lieu chez nous, immédiatement après que le gros des récoltes est rentré ; le retard mis à l'ouverture officielle ne profite qu'au braconnier qui, aussitôt les moissons terminées, commence l'affût aux lièvres et lapins et massacre les perdreaux et les cailleteaux.

Une même date d'ouverture est adoptée pour tous les départements qui composent une zône.

Les préfets déterminent dans chaque département, par des arrêtés publiés au moins dix jours à l'avance, les époques de l'ouverture et celle de la clotûre des diverses chasses.

La chasse de nuit est prohibée ; mais la chasse de jour comprend les premières lueurs du crépuscule du matin et les dernières lueurs du crépuscule du soir.

Le préfet a le droit d'interdire la chasse en temps de neige, afin d'empêcher la destruction du gibier.

On entend par *temps de neige*, celui où le sol est couvert d'une manière continue et suffisante pour permettre de suivre le gibier à la piste. En cas de contestation, le tribunal apprécie souverainement la question, après audition de témoins.

En temps de neige, la vente et le transport du gibier ne sont pas prohibés, parce qu'il peut soit provenir d'une localité où la neige n'est pas tombée, soit avoir été tué auparavant.

Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise. Néanmoins, avec une autorisation spéciale du ministre de l'intérieur, on peut, en tout temps, transporter du gibier vivant, destiné à la reproduction ; si le transport ne doit avoir lieu que dans le même département, l'autorisation du préfet suffit.

4° Où peut-on chasser ?

Cette question nous amène à examiner quels sont les terrains ouverts et les terrains prohibés.

Le permis de chasse investit le titulaire du droit de chasser sur les propriétés du domaine public (routes, chemins, rivières navigables et flottables), sur ses propriétés, s'il en a, sur les propriétés d'autrui, avec l'autorisation du propriétaire ou de ses représentants.

Le droit de chasse est un attribut de la propriété.

En conséquence, le chasseur qui ne possède pas du bien au soleil n'aurait la faculté que de chasser sur les grandes routes, si la plupart des propriétaires fonciers ne toléraient l'exercice de la chasse sur leurs terres dépouillées de récoltes.

Mais ce n'est là qu'une simple tolérance, ne l'oublions pas, et c'est au chasseur à ne pas pénétrer sur un terrain sans y être autorisé ou sans être sûr que la chasse y est libre ; le propriétaire n'est pas tenu de mettre un écriteau indiquant que la chasse est interdite sur telle ou telle parcelle.

L'autorisation de chasser doit être obtenue des ayants-droit, c'est-à-dire de ceux qui ont le droit de la donner, le propriétaire ou le fermier.

Dans le silence du bail, le droit de chasse

appartient au propriétaire et non au fermier rural, sauf pourtant dans les dépendances de l'habitation de ce dernier.

Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser *en tout temps, sans permis*, dans son *terrain clos attenant à une habitation*, mais non avec des engins prohibés. La loi ne consacre aucune faveur, aucun privilège, mais ne fait que reconnaître le principe sacré de l'inviolabilité du domicile.

Comment doit être la clôture ? Faut-il un mur, un fossé, une haie, une palissade, un cours d'eau ? Tout cela peut être suffisant selon la situation des lieux, la largeur, la hauteur, la disposition de la clôture. La loi s'en rapporte à l'appréciation des tribunaux. Il faut néanmoins que l'accès de la propriété soit rendu pénible ou difficile, qu'il y ait une *clôture continue faisant obstacle à toute communication avec le terrain voisin*, de manière qu'on ne puisse pénétrer sans commettre le délit de violation de domicile. Ainsi, la clôture dont il s'agit doit être sans brèches et empêcher l'introduction des personnes ; il n'est pas nécessaire qu'elle s'oppose également au passage des chiens et du gibier.

Il faut aussi que le *terrain clos* soit *attenant à une habitation :* il ne s'agit pas ici de la première construction venue, mais bien d'une construction susceptible d'être habitée et l'étant réellement à certaines époques.

Un pavillon, un hangar, une cabane sans cheminée, sans lit, ni meubles, servant seulement d'abri momentané ont été jugés insuffisants pour satisfaire au vœu de la loi.

Le propriétaire ou possesseur du terrain clos attenant à une habitation peut ramasser au dehors même en temps prohibé, la pièce de gibier qu'il a tirée et qui est tombée morte ou mortellement blessée sur le fonds voisin. Mais il ne devrait pas sortir de l'enclos avec son, fusil ni faire chercher au dehors ce gibier par ses chiens.

L'enclos faisant partie du domicile, les agents de l'autorité ne pourraient y pénétrer sans mandat du justice, ainsi, ils ne peuvent constater que de l'extérieur le délit d'emploi d'engins prohibés tels que chanterelles, filets, collets, etc.... les agents n'ont pas le droit d'enjamber un fossé, d'escalader un mur, d'écarter les arbustes d'une haie : ils s'exposeraient à des poursuites pour violation de domicile.

5° De quelle manière peut-on chasser ?

L'exercice du droit de chasse doit avoir lieu à l'aide de moyens licites. La loi autorise deux modes de chasse : la chasse à tir et la chasse à courre.

La chasse à l'affût, qui consiste à se cacher pour attendre le gibier, est permise ; elle n'est

défendue que la nuit ou avec des engins prohibés.

La chasse avec chiens lévriers est interdite. L'emploi des lévriers croisés ou dérivant des lévriers n'est pas licite, aussi, on ne peut employer à la chasse du lapin le charnigue ou charnaigre, produit du griffon et du lévrier.

Le préfet ne peut quand la chasse est ouverte, la fermer pour les oiseaux de passage ou le gibier de marais.

La chasse au gibier d'eau s'exerce dans les marais, sur les fleuves, rivières et étangs. La loi n'a pas déterminé la distance à observer au bord de l'eau, lorsqu'on chasse sur la rive et que la chasse de terre est fermée. L'arrêté préfectoral fixe ordinairement cette distance, mais il suffit que la distance à laquelle le chasseur est trouvé ne soit pas assez éloignée pour que l'on puisse soutenir qu'il cherchait un autre gibier que le gibier d'eau.

Pour chasser en toute sécurité, il faut bien connaître l'arrêté préfectoral règlementant le département où l'on chasse. Nous allons donner successivement les arrêtés concernant notre région.

1. DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Voici les principales dispositions de l'arrêté règlementaire du 17 septembre 1885 :

ART. 2. — La chasse aux oiseaux de passage est ouverte et fermée en même temps que la chasse ordinaire.

Toutefois, et par exception, la chasse aux ortolans est autorisée à partir du 5 août, mais elle ne peut s'effectuer, tant que la chasse ordinaire n'est pas ouverte, qu'à l'aide de filets, appeaux et appelants, à l'exclusion du fusil.

ART. 3. — De l'ouverture à la fermeture de la chasse, les appeaux et appelants ainsi que les filets et les gluaux sont autorisés pour la chasse aux *becs-croisés*, *ortolans*, *pives*, *moucheroles*, *grives*, *bruants*. *merles*, *sansonnets*, *gros-becs*, *pivotons*, *mauviettes*, *verdons*, *pinsons*, *passes*, *linottes* et autres congénères des espèces ci-dessus.

La chasse au miroir est également autorisée pendant le même temps.

L'emploi des pièges pour les oiseaux de passage dits *culs-blancs* est permis du jour de l'ouverture de la chasse au 15 octobre.

Tous les autres oiseaux ne pourront être chassés qu'à tir seulement, excepté les *hirondelles*, les *martinets*, les *rossignols*, les *fauvettes*, les *roitelets*, dont la chasse est formellement interdite en tout temps et n'importe par quels moyens (1).

ART. 4. — La chasse au gibier d'eau, dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières, est ouverte en même temps que la chasse ordinaire, et close le 30 avril de l'année suivante.

Les *oies*, les *canards sauvages*, les *court-vite*, les *courlis*, *macreuses*, *sarcelles*, *bécassines*, *poulettes*, *poules-d'eau*, *râles*, *pluviers*, pourront être chassés dans les étangs, marais, fleuves et rivières au moyen de lacets tendus dans l'eau ou de filets à grandes mailles aussi bien que du fusil.

---

(1) *Par arrêté en date du* 16 *avril* 1887, *la chasse aux pigeons voyageurs* (oiseaux de haut vol et de petite taille), *est également interdite d'une manière formelle en tout temps et n'importe par quels moyens.*

Art. 9. — Il est expressément défendu de prendre ou de détruire les nids d'oiseaux, leurs œufs et leurs couvées dans les bois domaniaux, communaux ou des particuliers; dans les haies, buissons, sur les arbres des promenades et chemins, et sur toutes les propriétés publiques et privées, closes ou non closes, autres, toutefois, que celles attenant à une habitation et entourées de clôtures continues faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins. *(On rappelle que l'article* 11 *de la loi du* 3 *mai* 1844, *punit d'une amende de* 16 *à* 100 *francs, ceux qui auront contrevenu à la défense qui précède, et que, aux termes de l'article* 28 *de la même loi, le père, la mère, le tuteur, les maîtres et commettants sont civilement responsables dec délits de chasse commis par leurs enfants mineurs, pupilles, domestiques ou préposés).*

Art. 11. — La chasse à l'affût avec engrenage, soit à la traînée de grains sur une seule ligne droite, soit en grains répandus et disséminés sur un certain rayon et celle à la chanterelle et à la ramée ambulante sont défendues (2).

Art. 12. — La chasse est interdite en temps de neige.

Art. 13. — Cette défense n'est pas applicable à la chasse au gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

Art. 14. — L'autorisation accordée par l'art. 2 qui concerne la chasse aux oiseaux de passage au moyen d'appeaux et d'appelants et de filets, n'est accordée qu'à titre d'essai et pourra être ultérieurement retirée si l'expérience démontrait qu'elle présente des inconvénients.

II. DÉPARTEMENT DU GARD

Dans le Gard, il est rigoureusement défendu

---

(2) *Par arrêté en date du* 19 *juillet* 1887, *la chasse dite* : chasse à la charrette, *est aussi interdite formellement dans le département.*

de chasser ou de capturer, en aucun temps, et par n'importe quel moyen, les grimpereaux, les fauvettes, les rossignols, les roitelets et les pigeons voyageurs (*arrêté préfectoral du 2 août 1892*).

L'arrêté règlementaire du 10 novembre 1891 contient les dispositions suivantes :

Art. 2. — Sont considérés comme oiseaux de passage l'alouette dite *lulu*, l'ortolan, le bec-figue, la tride, la linotte, le verdier, le pinson, la roussette ; le bécasseau, le court-vite, le courlis, le sansonnet (étourneau), le vanneau, le pluvier, le râle, la poule-d'eau, le canard sauvage, la sarcelle, l'oie, l'outarde, le chevalier et le pied-vert.

Art. 3. — La chasse aux oiseaux de passage pourra s'effectuer au fusil avec filets, appeaux et appelants.

Les alouettes pourront, pourront en outre, être chassées à l'aide de la chouette et du miroir.

Les grives pourront être chassées à l'aide de pièges dits *tindelles* par toute personne munie d'un permis de chasse, à la condition que l'appât sera exclusivement composé de baies de genièvre ou de fruits du sorbier des oiseaux.

Art. 4. — La chasse aux oiseaux de passage est ouverte et close en même temps que la chasse au gibier ordinaire.

Toutefois, la chasse aux ortolans est autorisée à partir du 5 août. Seulement du 5 août à l'ouverture de la chasse ordinaire, ils ne pourront être chassés qu'à l'aide de filets, appeaux et appelants, à l'exclusion du fusil.

Art. 5. — Les oies, canards, court-vite, courlis, bécasseaux, pieds-verts, râles, poules d'eau, sarcelles, chevaliers, outardes, vanneaux et pluviers pourront être chassés dans les marais, sur les étangs, fleuves et ri-

vières, au moyen du fusil, de lacets tendus dans l'eau ou de filets à grandes mailles, à partir de l'ouverture de la chasse jusqu'au 30 avril.

ART. 6. — Sont formellement interdites :

1° la chasse à l'hirondelle,

2° la chasse à l'abreuvoir,

3° la chasse à la chouette avec cabane et pince-pied.

4° la chasse à la traînée vulgairement appelée engraînée,

5° la chasse des perdreaux à l'affût,

6° la chasse à la battue depuis l'ouverture de la chasse jusqu'au 1er octobre (1),

7° la chasse de nuit, en général.

On s'est demandé si l'interdiction de l'affût aux perdreaux dans le département du Gard était bien légale. L'affût est un des procédés de la chasse à tir : on peut tirer le gibier soit posé, soit au vol, en se dissimulant ou non ; c'est donc un moyen de chasse légal, d'après les observations faites lors de la discussion de la loi de 1844.

Les préfets ne peuvent, en vertu de la loi de 1844, prendre des arrêtés créant des infractions justiciables du tribunal correctionnel, en dehors des cas spécialement prévus par cette loi : ainsi l'a décidé la cour de Cassation par son arrêt du 4 décembre 1862.

Les tribunaux ont le droit d'examiner si les

(1) L'arrêté préfectoral du 25 juillet 1892 explique que la *chasse à la battue* dont s'agit est celle dans laquelle les chasseurs se partagent en deux groupes, l'un faisant lever le gibier et l'autre l'attendant.

arrêtés préfectoraux sont conformes à la loi et de leur refuser toute sanction quand ils sont entachés d'excès de pouvoir.

Relativement au gibier d'eau, les préfets ne sont autorisés qu'à régler *l'époque de chasse* et non les modes et procédés de chasse. A l'égard des oiseaux de passage, les préfets peuvent bien modifier les conditions de l'exercice de la chasse, soit quant au temps pendant lequel elle est ouverte, soit quant à l'emploi des engins prohibés, mais en ce qui touche le gibier sédentaire, la loi leur permet de prendre des arrêtés pour prévenir la destruction des oiseaux et favoriser leur repeuplement. Ces arrêtés facultatifs ont pour objet de protéger les *petits oiseaux*, utiles à l'agriculture. Ainsi, ils peuvent interdire la chasse aux petits oiseaux d'une manière absolue ou restreinte à certaines espèces ; ils peuvent encore étendre à leurs œufs et couvées la défense prononçée par la loi à l'égard des œufs et couvées de faisans, de perdrix et de cailles.

Voilà ce qu'a prévu la loi de 1844. En conséquence, il nous semble qu'un préfet ne peut interdire que l'affût de nuit, l'affût avec agrainage, chanterelle, ou autres engins prohibés, mais, on doit tenir pour licite le simple affût des perdrix, tout comme celui des lapins, tourterelles, merles, etc... alors que ces divers gibiers cherchent leur nourriture dans un

champ où aucun moyen frauduleux ne les a attirés.

III DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

L'arrêté règlementaire du 6 Juillet 1887 porte :

ARTICLE PREMIER. — Des arrêtés spéciaux détermineront, chaque année, l'époque de l'ouverture et de la fermeture de la chasse à tir et à courre pour toute espèce de gibier non compris aux articles suivants.

ART. 2. — La chasse aux hirondelles, aux martinets et aux pigeons voyageurs est formellement interdite.

ART. 3. — La chasse aux oiseaux de passage est ouverte et fermée en même temps que la chasse ordinaire.

Elle peut être affectuée au poste et à tir avec appeaux et appelants.

Elle peut être également effectuée, avec filets, à partir du jour de l'ouverture de la chasse jusqu'au 30 octobre.

Sont considérés comme oiseaux de passage les oiseaux ci-après désignés : la linotte, le râle, le grasset, le loriot, l'ortolan, la grive, la litorne ou tourdelle, le geai, la pie-grièche, la tourterelle, le pipeon-ramier, le bec-figue, la tride, le pinson, le motteux, l'étourneau, la verderolle, le gavoué, l'alouette, la bécasse, la bécassine, le bécasseau, le courlis, la poule d'eau, le canard sauvage, la sarcelle, l'oie sauvage, le chevalier et le pied-vert (1).

Par exception, la chasse aux grives est autorisé jusqu'au 15 mars, *avec appeaux et appelants* (2), *mais au poste et au fusil seulement.*

ART. 4. — La chasse aux alouettes est autorisée au fusil avec miroirs, chouettes et sifflets.

ART. 5. — La chasse au gibier d'eau dans les marais,

(1) Arrêté préfectoral du 9 janvier 1888.
(2) Arrêté interprétatif du 28 février 1888.

étangs, fleuves et rivières et sur leurs bords est autorisée jusqu'à 10 mètres de la rive depuis le jour de l'ouverture de la chasse jusqu'au 30 avril suivant. Les pluviers, vanneaux, chevaliers, oies, canards, bécasseaux et courlis peuvent être chassés au fusil, à poste fixe et avec des filets à mailles carrées de six centimètres au moins de côté, du 1er octobre au 15 novembre et du 15 février au 30 avril.

ART. 6. — La chasse à l'abreuvoir, à la chouette, avec cabane et pince-pied, au lacet, au collet, à la traînée, *vulgairemeut appelée l'engrenée* et tous autres moyens de chasse non autorisés par les articles précédents, sont formellement interdits, à l'exception cependant des furets et des bourses destinés à prendre le lapin.

ART. 7. — L'exercice de toute espèce de chasse est suspendu dans les localités où il sera tombé de la neige et pendant tout le temps que cette neige couvrira le sol.

ART. 8. — Il est expressément défendu de prendre ou de détruire les nids d'oiseaux de pays, leurs œufs et urs couvées, dans les bois domaniaux, communaux ou des particuliers, dans les haies, buissons, sur les arbres des promenades et chemins et sur toutes les autres propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, autres toutefois que celles attenantes à une habitation et entourées de clôtures faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins.

Ne sont pas compris dans la prohibition du présent article les oiseaux de proie.

ART. 9. — Pour la chasse à tir, l'emploi des bourres d'étoupe est interdit dans les propriétés forestières.

ART. 10. — Les loups, les renards, martres, fouines, belettes, blaireaux, écureuils, putois, loutres, chats sauvages, pies (1) et oiseaux de proie, pourront être détruits en tout temps par les propriétaires, possesseurs ou

(1) Arrêté préfectoral du 18 décembre 1890.

fermiers sur leurs terres, avec tous les engins connus, et, même avec des armes à feu.

Les taupes, mulots et rats de toutes espèces peuvent également être détruits en tout temps sans armes à feu, mais au moyen de tous les engins connus.

Pendant les périodes d'interdiction de la chasse, les propriétaires, possesseurs ou fermiers pourront, en vertu d'une autorisation spéciale, détruire les lapins sur leurs terres; l'autorisation qui leur sera donnée déterminera les procédés de chasse à employer.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers pourront se faire aider par des auxiliaires pour la destruction des animaux malfaisants ci-dessus spécifiés.

ART. 11. — Défenses sont faites de vendre, acheter, transporter ou colporter du gibier, quelle qu'en soit l'origine, dans le département de Vaucluse, pendant tout le temps que la chasse y sera fermée. Les mêmes défenses sont étendues à ceux des animaux malfaisants ou nuisibles qui ont le caractère de gibier c'est-à-dire qui peuvent servir d'aliments. On en excepte le sanglier dont le transport et la vente pourront s'effectuer sans aucune formalité.

Les oiseaux d'eau et de passage, dont la vente est exceptionnellement autorisée, ne pourront être mis en vente, vendus, achetès et colportés, que couverts de leurs plumes.

Les prohibitions édictées par le présent article ne s'appliquent pas au temps de suspension de la chasse en cas de neige (Art 7 du présent arrêté).

ART. 12. — Sauf l'exception édictée par l'article 2 de la loi précitée en faveur des possesseurs de propriétés attenantes à une habitation et entourée d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, nul ne peut chasser, quels que soient la nature et le mode de chasse, sans être muni d'un permis délivré par le Préfet.

FIN.

CONCLUSION

Cet opuscule, — le lecteur voudra bien le reconnaître, — a été écrit sans prétentions mais sérieusement.

J'ai suivi le conseil de Buffon qui a dit : il faut conserver à chaque espèce d'animal le nom de son pays.

Je me suis attaché à bannir toutes ces hâbleries ou anecdotes ridicules qui fourmillent dans la plupart des ouvrages en renom.

Le titre choisi m'imposait le devoir d'être complet ; j'ai rapporté les diverses chasses qui se pratiquent en Provence et en Languedoc.

A défaut d'autres mérites, ce petit traité, purement technique est, j'ose le dire, vrai d'un bout à l'autre, et, je ne doute pas que les chasseurs qui le liront ne soient de cet avis.



TABLE DES MATIÈRES



AVIGNON, IMP. H. GUIGOU.